



Sa Majesté le Roi inaugure le Complexe hospitalo-universitaire international Mohammed VI de Rabat et donne Ses Hautes Instructions pour la mise en service du CHU Mohammed VI d'Agadir

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10653

Mercredi 5 Novembre 2025

## La résolution du Conseil de sécurité vivement saluée par les Groupes socialistes-Opposition ittihadie au Parlement

*Salek El Moussaoui : C'est une résolution qui consolide un droit historique, souverain et territorial légitime, pour lequel le pays a consenti des sacrifices incommensurables sous la direction sage et éclairée de S.M le Roi*



Les chioukhs et notables des tribus sahraouies de Dakhla-Oued Eddahab louent la diplomatie clairvoyante de Sa Majesté le Roi

Page 5



Page 3

## Le vertige du changement Quand la peur devient passage et l'âme se réinvente

Par Abderrazak Hamzaoui

Page 10



Tirage au sort de la phase de poules de la Ligue des champions et de la Coupe de la CAF  
Jouable pour les clubs marocains

Page 23

# Sa Majesté le Roi inaugure le Complexe hospitalo-universitaire international Mohammed VI de Rabat et donne Ses Hautes Instructions pour la mise en service du CHU Mohammed VI d'Agadir

## Actualité



**S**a Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, a procédé, lundi, à l'inauguration du Complexe hospitalo-universitaire international Mohammed VI de Rabat, une structure de référence internationale, développant une offre de pointe au niveau national, au service de tous, avec une formation de haut niveau dans les métiers de la santé.

Le Souverain a donné, ce même jour, Ses Hautes Instructions pour la mise en service du Centre hospitalier universitaire Mohammed VI d'Agadir, un pôle médical d'excellence qui permettra un véritable bond qualitatif dans l'offre en soins et en formation de médecins au niveau de la région de Souss-Massa.

Véritable emblème d'une nouvelle ère d'infrastructures sanitaires modernes et intelligentes, le Complexe hospitalo-universitaire international Mohammed VI de Rabat, réalisé par la Fondation Mohammed VI des sciences et de la santé, incarne ainsi la Haute Bienveillance et la Vision de SM le Roi. Il illustre l'ambition visant à offrir à l'ensemble des citoyens un accès équitable à des services de santé de dernière génération, en s'appuyant sur un établissement hospitalier, intégrant les innovations médicales les plus avancées, adossé à une structure universitaire de référence et de recherche.

Sa réalisation atteste également du rôle central qu'accorde le Souverain à la formation des ressources humaines dans ce secteur vital et Sa détermination à leur assurer une formation de qualité adaptée à l'évolution scientifique et technologique en matière de traitement, de prévention, de gestion et de gouvernance sanitaire et ce, conformément aux normes internationales.

Construit sur une superficie de 280.000 m<sup>2</sup>, ce Complexe regroupe deux entités complémentaires : l'Hôpital universitaire international Mohammed VI de Rabat (190.000 m<sup>2</sup>) et l'Université Mohammed VI des sciences et de la santé de Rabat (90.000 m<sup>2</sup>).

### Un établissement de nouvelle génération centré sur le patient

Avec une capacité initiale de 600 lits, exten-

sible à 1.000 lits, l'Hôpital universitaire international Mohammed VI-Rabat regroupe plus de 30 pôles d'excellence médicaux chirurgicaux et médicaux techniques, couvrant des spécialités telles que la chirurgie robotique, la neurochirurgie, la cardiologie interventionnelle, l'oncologie, la radiothérapie et l'imagerie médicale de pointe.

Cet hôpital dispose, entre autres, de 24 salles opératoires ultramodernes, dont 19 concentrées au niveau d'un bloc opératoire intégré, d'une superficie globale de 3.400 m<sup>2</sup>, incluant des salles hybrides et robotisées, ainsi que 143 lits dédiés aux soins critiques, dont 30 couveuses de réanimation néonatale.

L'établissement est doté d'équipements de très haute technologie, dont le PET-IRM, une première au Maroc et en Afrique, associé au PET-SCAN pour un diagnostic de haute précision. Il est également équipé de l'IRM 3T Omega, du système de radiothérapie Ethos Hypersight, d'une pharmacie hospitalière robotisée et d'un centre de simulation.

Parmi les services innovants, il y a lieu de citer l'unité de traitement des grands brûlés ainsi que le service d'oxygénothérapie hyperbare et hypobare, unique au Maroc, destiné aux traitements médicaux avancés et à la recherche physiologique.

L'hôpital se distingue également par la mise en place de la première plateforme de laboratoire entièrement automatisée en Afrique, couvrant toutes les étapes (préanalytique, analytique et post-analytique) des analyses de chimie, d'immunologie et d'hématologie. Il dispose, par ailleurs, du seul laboratoire digitalisé d'anatomopathologie au Maroc, offrant une traçabilité et une haute précision dans les diagnostics.

Centré sur le patient, l'Hôpital universitaire international Mohammed VI-Rabat propose des parcours de soins intégrés et personnalisés, garantissant confort, sécurité et qualité.

L'établissement est également un terrain d'apprentissage privilégié pour les étudiants de l'Université Mohammed VI des sciences et de la santé, offrant une immersion dans des environnements cliniques et technologiques de pointe.

Véritable pôle académique d'excellence,

l'Université Mohammed VI des sciences et de la santé-Rabat devra participer au renforcement d'un des piliers stratégiques de la refonte du système de santé, à savoir le capital humain.

En effet, l'Université dispose de 15 amphithéâtres offrant 4.000 places, de 72 salles de cours et de 217 salles de travaux pratiques et dirigés. Pouvant accueillir jusqu'à 8.000 étudiants, cette structure pédagogique dispose de plusieurs facultés et écoles : Faculté Mohammed VI de médecine-Rabat, Faculté Mohammed VI de médecine dentaire, Faculté Mohammed VI de pharmacie, Ecole Mohammed VI de médecine vétérinaire, Ecole supérieure Mohammed VI d'ingénieurs en sciences de la santé, Faculté Mohammed VI des sciences infirmières et professions de la santé. Un centre international de simulation médicale complète ce dispositif, offrant aux étudiants une formation pratique dans un environnement représentant les conditions réelles de l'exercice professionnel.

Engagé dans une démarche de durabilité, le Complexe hospitalo-universitaire international Mohammed VI de Rabat est certifié HQE (Haute qualité environnementale), niveau "exceptionnel". Il est équipé de 8.800 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, couvrant plus de 10% de ses besoins énergétiques et permettant une réduction de 40% de ses émissions de carbone.

### Le CHU Mohammed VI d'Agadir, un véritable symbole de modernité

Pour ce qui est du Centre hospitalier universitaire Mohammed VI d'Agadir, qui sera ouvert aux citoyens conformément aux Hautes Instructions Royales, il a été réalisé sur un terrain de 30 hectares (127.000m<sup>2</sup> couverts), situé à proximité de la Faculté de médecine et de pharmacie.

Mobilisant des investissements de l'ordre de 3,1 milliards de dirhams, le nouveau CHU Mohammed VI d'Agadir, d'une capacité totale de 867 lits, dispose de plusieurs pôles (mère-enfant, médico-chirurgical, radiologie, cardiologie...), d'un bloc opératoire central (19 salles) et d'autres pour les urgences (5 salles) et les

grands brûlés, d'un laboratoire, d'une pharmacie centrale, et d'un système intégré de formation et de simulation.

Véritable symbole de modernité, le CHU d'Agadir est le premier établissement en Afrique à intégrer dans son plateau technique le robot chirurgical "Revo I", permettant des interventions mini-invasives avec une précision micrométrique, une vision 3D haute définition et un confort opératoire inédit pour le chirurgien et le patient.

Avec deux salles de cathétérisme cardiaque et des unités de soins intensifs dotées de moniteurs multi-paramétriques, le pôle cardiologique du nouveau CHU assure la prise en charge complète des maladies coronaires et du rythme cardiaque. Les équipements, conformes aux standards internationaux, permettent la réalisation d'actes d'angioplastie, d'exploration électrophysiologique et d'imagerie intravasculaire de très haute résolution.

De même, pour garantir la sécurité du patient et la qualité des soins, le CHU Mohammed VI d'Agadir est doté d'une Centrale de stérilisation complète (laveurs-désinfecteurs, autoclaves à vapeur saturée, et zones de conditionnement automatisées assurant la traçabilité des instruments et une sécurité maximale du patient), ainsi que d'une pharmacie centrale disposant d'un robot de distribution des médicaments, garantissant la préparation sécurisée et la livraison automatisée aux services hospitaliers, une première à l'échelle régionale.

Hôpital de référence de nouvelle génération, ce projet, qui bénéficiera à quelque 3 millions de personnes, participera au développement des infrastructures hospitalières au niveau de la région de Souss-Massa et au renforcement des services de santé et leur rapprochement des citoyens qui n'auront plus besoin de se déplacer vers d'autres villes pour des chirurgies compliquées ou certaines pathologies difficiles.

Ces deux grandes structures hospitalières permettront de générer des milliers d'emplois directs et indirects, contribuant ainsi au développement économique et social tant à l'échelle régionale que nationale.



# La résolution du Conseil de sécurité vivement saluée par les Groupes socialistes-Opposition ittihadie au Parlement

*Salek El Moussaoui : C'est une résolution qui consolide un droit historique, souverain et territorial légitime, pour lequel le pays a consenti des sacrifices incommensurables sous la direction sage et éclairée de S.M le Roi*



Les deux Groupes socialistes-Opposition ittihadie ont salué la résolution historique du Conseil de sécurité consacrant l'autonomie sous souveraineté marocaine du Sahara comme seule et unique solution à ce conflit artificiel, et ce lors d'une séance plénière des deux Chambres réunies du Parlement consacrée principalement à cette résolution.

Dans son intervention au nom des deux Groupes socialistes aux deux Chambres du Parlement (députés et conseillers), le député Salek El Moussaoui a rappelé les étapes principales dans le cadre de la lutte du Maroc pour la récupération de ses territoires occupés.

Il a rappelé le discours du défunt Roi Mohammed V prononcé à M'hamid El Ghizlane en 1958, devant des membres des tribus sahraouies, et dans lequel feu Mohammed V a déclaré que le Maroc continuera sa lutte pour récupérer le Sahara qui a toujours eu des liens historiques et humains séculaires avec le Royaume chérifien.

Salek El Moussaoui a également évoqué le discours de feu Hassan II dans lequel le défunt Souverain a déclaré : « Cher peuple, demain, tu franchiras la frontière. Demain, tu entameras ta Marche. Demain, tu fouleras une terre qui est tienne. Tu palperas des sables qui sont tiens. Demain, tu embrasseras un sol qui fait partie intégrante de ton cher pays ».

Le député ittihadie a également rappelé le ton ferme du discours de S.M le Roi Mohammed VI en 2014 quand le Souverain a clairement souligné : « Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps ».

Salek El Moussaoui a aussi fait réfé-

rence au discours, en 2024, de S.M le Roi Mohammed VI et dans lequel Il a affirmé : « S'agissant de la question de notre intégrité territoriale, J'avais affirmé, dès Mon Accession au Trône, notre ferme intention de passer de la phase de gestion proprement dite à une dynamique de changement se déployant à l'intérieur comme à l'extérieur et couvrant tous les volets du dossier.

En la matière, J'avais également appelé à sortir de l'approche purement réactive en faveur d'une logique de prise d'initiative, de fermeté et de proactivité ».

Le député ittihadie a ajouté qu'en 2025, S.M le Roi a annoncé cette bonne nouvelle à tous les Marocains : « Nous vivons une étape charnière et un tournant décisif dans l'Histoire du Maroc moderne: Désormais,

il y aura un avant et un après 31 octobre 2025. Il est venu le temps du Maroc uni qui s'étend de Tanger à Lagouira : celui dont nul ne s'avisera de bafouer les droits, ni de transgresser les frontières historiques ».

Salek El Moussaoui a affirmé que durant toutes ces étapes, la persévérance et la clairvoyance de la Monarchie marocaine ont mené à cette résolution historique qui mettra fin définitivement à ce conflit artificiel.

Il a souligné qu'il s'agit d'un moment national parmi les plus marquants, où les deux Groupes socialistes au Parlement partagent leur joie avec tous les Marocains qui sont descendus dans les rues en une vague de liesse collective, de Tanger à Lagouira, incarnant une expression sincère à l'échelle nationale de cette grande avancée vers le parachèvement de l'intégrité territoriale du pays.

« Nous rendons hommage avec gratitude et respect aux lourds sacrifices consentis du peuple marocain sous la direction ferme et sage de S.M le Roi. Nous considérons le 31 octobre 2025 comme une journée historique glorieuse, comparable exclusivement à la date de l'indépendance ou à la glorieuse Marche Verte », a-t-il affirmé. Et d'ajouter : « C'est une résolution qui consolide un droit historique, souverain et territorial légitime, pour lequel le pays a consenti de lourds sacrifices ».

A cette occasion, Salek El Moussaoui a remercié les pays frères et amis qui ont soutenu le droit marocain, tout en rendant hommage aux martyrs des Forces Armées Royales, des Forces de sécurité nationale, de la Gendarmerie Royale, de la Protection civile, des Forces auxiliaires et à tous les martyrs de la nation.

Mourad Tabet





*Lors d'une séance plénière commune des deux Chambres*

# Les parlementaires mettent en exergue la Vision Royale ayant permis au Maroc d'obtenir des acquis diplomatiques sans précédent



**L**es membres des deux Chambres du Parlement ont affirmé, lundi, que la résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question du Sahara marocain consacre les efforts diplomatiques soutenus menés sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en défense de la souveraineté du Maroc et de son intégrité territoriale.

Lors d'une séance plénière commune des deux Chambres, les parlementaires ont souligné que la Vision Royale, fondée sur la clarté, l'efficacité et l'action continue sur le terrain, a permis au Maroc d'obtenir des acquis diplomatiques sans précédent, qui ont été couronnés par une reconnaissance croissante de la légitimité du plan d'autonomie sous souveraineté marocaine et un renforcement du soutien international à la marocanité du Sahara.

Ils ont souligné que Sa Majesté le Roi "conduit depuis Son accession au Trône la diplomatie marocaine avec sagesse et fermeté, courage et détermination", soutenant que "la dernière résolution du Conseil de sécurité marque une rupture avec les précédentes, car elle constitue l'aboutissement d'un processus diplomatique cumulatif selon une approche royale exemplaire".

Les parlementaires ont relevé que cette résolution consacre la souveraineté du Maroc sur son Sahara dans le cadre du plan d'autonomie, qui constitue une évolution majeure dans le processus de règlement de ce conflit artificiel, assurant que "dans un contexte marqué par les conflits, le Royaume a constamment choisi la voie de la sagesse, en privilégiant la paix, le dia-

logue et l'approche diplomatique réfléchie".

Ils ont noté que le discours historique prononcé par Sa Majesté le Roi, vendredi dernier, constitue une feuille de route claire pour l'avenir, visant à faire du Sahara marocain un pôle pionnier de développement et un hub économique ouvert sur son environnement régional, y compris la région du Sahel et du Sahara, notant que la résolution 2797 "offre une opportunité historique pour parvenir à un consensus où il n'y a ni vainqueur ni vaincu".

Au début de cette séance commune des deux Chambres, le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, a affirmé que la consécration onusienne du plan marocain d'autonomie comme cadre et base des négociations marque un tournant historique et reflète par la même la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la gestion de ce dossier à l'échelle internationale.

Il a indiqué que l'adoption de cette résolution ne se limite pas à la reconnaissance des droits historiques et de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud, mais représente également une marque de confiance de la communauté internationale envers le modèle politique, économique, social et institutionnel du Royaume.

M. Talbi Alami a, dans ce sens, appelé à intensifier les efforts sur le front de la diplomatie parlementaire, en s'inspirant de l'esprit et de la philosophie du discours royal prononcé après l'adoption de la résolution 2797.

De son côté, le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid, a rappelé que cette résolution "est le fruit de cinquante années de lutte et d'action diplomatique et politique continue en défense de la souveraineté et de l'unité territoriale du Royaume".

Il a expliqué que "tout au long de ce parcours patriotique, le Maroc, sous la conduite d'une Monarchie sage, a avancé avec confiance et sérénité, selon une vision claire, pour démontrer que les provinces du Sud sont, plus qu'une simple géographie, l'âme d'une nation portée par l'allégeance, nourrie par la mémoire et préservée par les générations".

M. Ould Errachid a souligné que la résolution 2797 reflète la conviction croissante de la communauté internationale

que la solution au Sahara marocain ne peut se concevoir que dans le cadre de la pleine souveraineté nationale, à travers l'initiative d'autonomie proposée par le Maroc en 2007, devenue, grâce à la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, une réalité politique solide, une référence onusienne reconnue et un levier pour la paix et la stabilité régionales.

Et de conclure que le Maroc "se trouve à l'aube d'une nouvelle étape dans le processus de sa cause nationale, où la page de la gestion laisse place à celle du changement, dans la continuité d'une diplomatie ancrée, fondée sur la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi, depuis le discours historique de novembre 1999 à l'occasion du 24ème anniversaire de la Marche Verte".

## Pascal Boniface : *Un succès diplomatique incontestable du Maroc*



L'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara marocain est "un succès diplomatique incontestable" du Royaume, a affirmé le Directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Pascal Boniface.

Qualifiant de "victoire diplomatique" pour le Royaume l'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité de l'ONU, dont les décisions ont force obligatoire, le directeur de l'IRIS a souligné sur sa page Instagram que le texte érige le Plan marocain d'Autonomie pour le Sahara comme seul cadre pour une solution pacifique à ce différend.

Il a, dans ce contexte, mis en avant la dynamique internationale de soutien à la souveraineté du Royaume sur son Sahara, depuis la décision américaine en 2020, suivie de celle de l'Espagne, de la France et d'autres pays qui pèsent sur l'échiquier international.

L'expert français n'a pas manqué d'exprimer l'espoir de voir la dynamique actuelle permettre l'amélioration des relations entre le Maroc et l'Algérie pour avancer vers une paix et une prospérité durable au Maghreb.



# Les chioukhs et notables des tribus sahraouies de Dakhla-Oued Eddahab saluent la diplomatie clairvoyante de Sa Majesté le Roi



Mohammed VI, ainsi qu'au peuple marocain tout entier, pour cette victoire éclatante et ce succès diplomatique majeur, intervenant au moment où le Royaume célèbre le cinquantenaire de la Glorieuse Marche Verte et le 70e anniversaire de l'indépendance du Maroc.

Ils ont salué les efforts continus déployés par Sa Majesté le Roi et les initiatives entreprises pour préserver et consolider l'intégrité territoriale du Royaume, exprimant leur considération pour la décision historique du Conseil de sécurité, consacrant et soutenant le plan marocain d'autonomie en tant que seule base des négociations en vue d'une solution politique juste et durable, et comme l'unique solution réaliste et applicable pour clore définitivement la question de l'intégrité territoriale nationale.

À cette occasion, ils ont appelé leurs frères dans les camps de Tindouf à revenir à la voie de la raison et à ne pas laisser passer cette opportunité historique et précieuse, d'adhérer au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, lequel garantit droits et perspectives prometteuses en matière de développement, de prospérité, de sécurité et de stabilité dans la région.

Ils ont également réaffirmé leur attachement indéfectible au Trône alaouite et leur mobilisation constante derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour défendre les acquis nationaux et les valeurs sacrées de la patrie.

**L**es chioukhs et notables de la région de Dakhla-Oued Eddahab, ainsi que l'ensemble de ses composantes et forces vives, ont salué la résolution historique 2797 du Conseil de sécurité, mettant en exergue la diplomatie clairvoyante menée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avec sagesse, lucidité et justesse.

Dans un communiqué lu à l'issue d'une réunion tenue dimanche à cette occasion, les chioukhs et notables de la région ont exprimé leurs félicitations à Sa Majesté le Roi

## Parlement panafricain

# Le président du Conseil mondial pour la tolérance et la paix salue la résolution onusienne en faveur de la marocanité du Sahara

**L**e président du Conseil mondial pour la tolérance et la paix, Ahmed bin Mohammed Al Jarwan, a salué lundi à Midrand, la position internationale favorable aux efforts de paix, à travers l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution soutenant l'initiative d'autonomie au Sahara sous souveraineté marocaine.

M. Al Jarwan, invité d'honneur de la sixième session ordinaire et des réunions parallèles organisées par le Parlement panafricain (PAP) entre le 1er et le 14 novembre, a loué "la position internationale soutenant les efforts de paix par l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution en faveur de l'initiative d'autonomie au Sahara sous souveraineté marocaine".

Il a affirmé que l'adoption de cette résolution représente "une avancée importante reflétant la confiance de la communauté internationale dans la vision sage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le rôle du Royaume du Maroc

comme pilier de stabilité, de dialogue et de coexistence dans la région".

Après avoir exprimé ses chaleureuses félicitations au Maroc, à sa direction, à son gouvernement et à son peuple, M. Al Jarwan a réitéré le soutien du Conseil mondial pour la tolérance et la paix à tout ce qui peut contribuer au renforcement de la sécurité, de la paix et du développement en Afrique du Nord.

Le Parlement panafricain accueille la sixième période législative de la sixième session ordinaire et sociale sous le thème de l'Union africaine pour 2025 : "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations".

Le Conseil mondial pour la tolérance et la paix, lancé à Malte le 2 novembre 2017, vise à élever la valeur de la tolérance et diffuser la culture de la paix, lutter contre la discrimination, le racisme, ainsi que l'extrémisme religieux, ethnique et sectaire, et à renforcer les normes du droit international qui sou-



tiennent les principes de tolérance et la réalisation de la paix.

Il est animé par le respect des principes de l'ONU et la réalisation de ses objectifs, des normes du droit international relatives au travail des ONG et des lois nationales des pays dans lesquels

le Conseil exerce ses missions.

Le Conseil adopte également le principe de valorisation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap, et de leur permettre de jouer des rôles effectifs aux niveaux national et international.

# Nouveau départ pour le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme

L'Institution le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'homme a tenu, samedi 1er novembre 2025 à Rabat, son assemblée générale, marquée par l'élection à l'unanimité d'Abderrazak El Hannouchi en tant que coordonnateur général. Le nouveau bureau exécutif comprend Jihad Belghzal, Ismaïl Azouagh, Insaf El Handouli, Fatima Zahra Benhamidouch, Abderrahmane Allal et Khalid Ouadigo.

Les membres de cette organisation ont également adopté les rapports moral et financier ainsi qu'une nouvelle stratégie 2025–2030, axée sur la production de notes sur les politiques publiques, le renforcement des capacités des acteurs civiques et la coopération avec les mécanismes nationaux et internationaux de défense des droits humains.

Dans son rapport moral, le secrétaire général Youssef Ghouirkat a souligné que l'assemblée intervient dans un contexte délicat de transition politique et sociale, marqué par des défis liés à la participation citoyenne, à la transparence et à la protection des libertés. Il a également relevé que le champ démocratique marocain

connaît un débat renouvelé sur le rôle des institutions représentatives et de la société civile dans le contrôle de l'action publique.

Le rapport a aussi mis en avant la résurgence des mouvements de jeunesse, porteurs de revendications sur le droit à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la lutte contre la corruption, tout en dressant un bilan positif de la précédente mandature (2019–2025), marquée par des avancées no-

tables en matière de plaidoyer et de suivi des politiques publiques.

Les participants ont adopté plusieurs amendements aux statuts du Médiateur, qui fêtera en 2027 ses 20 ans d'existence, et ont formulé des propositions pour renforcer son rôle dans l'éducation aux droits humains, la démocratie participative et la promotion de la culture de la médiation.

## Le Médiateur salue la résolution onusienne 2797 sur le Sahara marocain

Dans un communiqué publié à l'issue de l'assemblée, le Médiateur a salué l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 31 octobre 2025, de la résolution 2797, qui réaffirme que l'initiative marocaine d'autonomie constitue le cadre réaliste et crédible pour le règlement du différend autour du Sahara.

L'organisation estime que cette résolution représente une étape charnière, consacrant l'autonomie comme référence finale de la solution politique et confirmant le rôle central du Maroc dans la recherche d'un équilibre régional fondé sur le réalisme et la coopération. Elle salue

également la maturité de la diplomatie marocaine, soulignée dans le discours Royal du 31 octobre, perçu comme un appel sincère au dialogue et à la réconciliation avec l'Algérie.

Le Médiateur appelle ainsi à une ouverture des frontières entre les deux pays, en conformité avec le droit international à la libre circulation, et exprime son engagement à contribuer au débat public sur la mise en œuvre de l'initiative d'autonomie, dans le respect des droits civils, politiques, économiques et sociaux de toutes les populations concernées.

Enfin, l'organisation estime que la consolidation des avancées diplomatiques du Maroc passe par une cohésion nationale renforcée et une culture du dialogue. Dans cet esprit, elle appelle à une ouverture politique globale et adresse un appel humaniste à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la libération des détenus liés aux mouvements sociaux et politiques, notamment ceux du Hirak du Rif et des récentes manifestations de la jeunesse, afin de renforcer le climat de confiance et d'approfondir la dynamique démocratique du pays.

**Youssef Lahlali**



*Reconduction d'Abderrazak El Hannouchi coordonnateur général et adoption d'une nouvelle feuille de route*

## XIX<sup>ème</sup> Congrès Mondial de l'Eau

# Pour repenser l'avenir de l'eau à Marrakech

Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau du Royaume du Maroc et l'Association Internationale des Ressources en Eau (IWRA) annoncent l'avancement de la préparation du XIX Congrès Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Marrakech du 1er au 5 décembre 2025, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste.

Placée sous le thème « L'eau dans un monde qui change : innovation et adaptation », cette édition réunira plus de 1 500 participants venus du monde entier : décideurs, experts, chercheurs, acteurs des secteurs privé et public et représentants de la société civile.

Alors que le changement climatique, la croissance démographique et les mutations technologiques transforment nos sociétés, le Congrès constituera une plateforme stratégique de dialogue, de coopération et d'innovation pour accélérer les progrès vers une gestion durable et résiliente des ressources en eau.

Ce Congrès proposera :

- 4 panels de haut niveau et une table ronde ministérielle ;
- Plus de 140 sessions techniques animées par des experts internationaux ;
- Des centaines de présentations scientifiques et de posters ;
- Des événements parallèles et expositions présentant les technologies et projets hydriques les plus innovants ;
- Des visites culturelles et techniques illustrant les réalisations du Maroc en matière de



gestion de l'eau.

L'événement se conclura par la Déclaration de Marrakech, un appel collectif réunissant décideurs, scientifiques et praticiens pour renforcer le lien entre science, politique et action, et accélérer la mobilisation mondiale autour des défis de l'eau.

A ce propos, Nizar Baraka, Ministre de l'Équipement et de l'Eau du Royaume du Maroc, a déclaré : « Alors que le changement cli-

matique s'intensifie et que les ressources hydriques sont de plus en plus sollicitées, la XIX<sup>e</sup> édition du Congrès Mondial de l'Eau, placée sous le thème « L'eau dans un monde qui change : innovation et adaptation », offre une plateforme exceptionnelle pour des échanges dynamiques, des apprentissages enrichissants et une contribution active aux initiatives mondiales visant la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 6 : Eau pro-

pre et assainissement. »

Quant au Pr. Yuanyuan Li, Président de l'IWRA, il a souligné : « Depuis plus de cinq décennies, l'IWRA œuvre à rapprocher la science, la politique et la pratique afin de stimuler l'innovation et les progrès dans le domaine de l'eau et du développement durable. Après le succès du XVIII<sup>e</sup> Congrès à Pékin, nous sommes ravis d'organiser la XIX<sup>e</sup> édition à Marrakech – un retour au Maroc attendu depuis 1991. »



# Les architectes demandent la révision des lois de 1952 et de 1989 pour réformer le système et sauver la profession

**A** l'issue d'une table ronde organisée par le syndicat national des architectes du Secteur Privé (SNAP) sur le thème «L'avenir du Maroc et le rôle de l'ingénierie», les architectes ont adressé une série de revendications et de recommandations urgentes au chef du gouvernement et au Parlement, appelant à une mise à jour du cadre législatif régissant la profession, notamment les lois de 1952 et de 1989, jugées obsolètes et inadaptées aux mutations économiques et urbaines que connaît le Maroc.

Les participants ont affirmé que la réforme du cadre juridique de l'architecture constitue une condition essentielle pour toute renaissance urbaine moderne. Ils ont souligné que la profession fait face à des contraintes croissantes menaçant son équilibre et son indépendance, telles que les retards dans le paiement des honoraires malgré l'exécution des études dans les délais, le non-respect des tarifs officiels, et la prolifération de la concurrence déloyale, notamment la pratique du «dumping», qui nuit à la qualité des prestations et à la stabilité des bureaux.

Selon l'architecte Hassan El Menjra Essâdi, président du SNAP, cette rencontre couronne un large processus de concertation professionnelle. Il a précisé que l'architecte marocain vit aujourd'hui une situation difficile qui requiert une intervention urgente du gouvernement et du législateur.

«Nous demandons une réforme en profondeur qui redonne à l'architecte sa place dans le système de développement. La législation actuelle ne correspond plus à la réalité du métier et ne protège pas les droits des professionnels.»

M. El Menjra Essâdi a ajouté que la profession fait face à de



graves défis, notamment l'absence de mécanismes légaux garantissant un paiement équitable et ponctuel, ainsi que la persistance de pratiques contraaires à l'éthique dans le domaine de l'urbanisme. Il a appelé à l'instauration d'un nouveau cadre national définissant clairement les responsabilités de chaque acteur et consacrant les principes de transparence et de bonne gouvernance.

De son côté, l'architecte Ali Guessous, vice-président du SNAP, a affirmé que les lois actuelles ne sont plus adaptées et que leur actualisation constitue une nécessité nationale, rappelant qu'elles ont été adoptées dans des contextes historiques très différents, à une époque où le Maroc en était encore à ses débuts institutionnels.

«Le cadre actuel entretient les inégalités, fragilise la profession et favorise des pratiques échappant à tout contrôle légal ou déontologique.»

M. Guessous a plaidé pour l'ouverture d'un chantier législatif national et participatif, associant le syndicat, l'Ordre des architectes, les professionnels du secteur et le ministère de l'Aménagement du territoire, afin d'élaborer une loi moderne régissant la profession et garantissant une répartition équitable des projets et des marchés.

Il a rappelé que le Maroc compte plus de 25.000 ingénieurs, dont plusieurs milliers d'architectes, mais que l'absence de mécanismes d'organisation efficaces limite leur contribution au déve-

loppement urbain. Il a ajouté qu'environ 100.000 dossiers de permis de construire sont déposés chaque année, mais que leur répartition inéquitable engendre des disparités importantes et nuit à la qualité de l'exécution.

Les participants ont également dénoncé les dysfonctionnements constatés dans le système du «guichet unique» de l'urbanisme, évoquant plusieurs démissions de responsables administratifs liées à un manque de transparence. Ils ont appelé le gouvernement à agir rapidement pour garantir l'intégrité de la gestion des dossiers et préserver la dynamique de réforme contre tout retour aux pratiques du passé.

Concernant la formation des jeunes architectes, les participants

ont demandé la réintroduction du stage obligatoire avant l'exercice de la profession, supprimé par une décision antérieure du Secrétariat général du gouvernement. Ils ont estimé que cette exigence constituait une garantie essentielle de qualité et de responsabilité professionnelle. Ils ont aussi dénoncé la pratique du «cachet de complaisance», où certains architectes signent des dossiers sans suivre les projets sur le terrain, jugeant qu'elle porte atteinte à l'image et à la crédibilité du métier.

Sur le plan social, les architectes ont proposé la création d'un fonds professionnel de solidarité et de soutien social, partiellement financé par une cotisation symbolique des architectes déposant un grand nombre de dossiers chaque année, afin de venir en aide aux jeunes praticiens et aux petits bureaux.

Le SNAP a également appelé à simplifier les procédures d'obtention des autorisations architecturales, notamment pour les petits et moyens projets représentant environ 70% de l'activité professionnelle, en adoptant un circuit administratif simplifié, signé uniquement par l'architecte, l'ingénieur et le président de la commune, sans passer par les agences urbaines, ce qui permettrait d'accélérer les chantiers et d'améliorer les relations entre professionnels et administration.

Les participants ont en outre demandé la révision du système des concours architecturaux, en rémunérant les participants et en garantissant la transparence dans le choix des lauréats, afin que ces concours soient un vecteur de créativité et non un instrument de concentration du marché.

**H.T**

## Conseil supérieur de l'Université arabe Naïf des sciences de sécurité

# Reconduction d'Abdellatif Hammouchi comme membre

**L**e directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire, Abdellatif Hammouchi, a participé, du 02 au 04 novembre, aux travaux de la 51ème session de la réunion annuelle du Conseil supérieur de l'Université arabe Naïf des sciences de sécurité.

M. Hammouchi a assisté également à la cérémonie officielle de sortie de la 43ème promotion du cycle de l'enseignement supérieur de cette Université, considérée comme le bras scientifique et d'enseignement du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, indique un communiqué du Pôle DGSN-DGST.

Le directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire a pris part à ces activités scientifiques et académiques en sa qualité de membre du Conseil supérieur de l'Université arabe Naïf des sciences de sécurité, haute instance décisionnelle de cette institution universitaire arabe, qui est chargée de

définir la politique générale de l'Université, de superviser ses affaires scientifiques, administratives et financières, et de prendre les décisions à même de réaliser de façon optimale ses objectifs dans les domaines de la formation policière et des sciences sécuritaires et techniques.

A cette occasion, le directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire a été reconduit en tant que membre du Conseil supérieur de l'Université arabe Naïf des sciences de sécurité, afin de poursuivre les efforts visant à développer la vision future de l'Université en matière de modernisation des cursus de formation policière académique.

Dans le même sillage, les membres du Conseil supérieur de l'Université arabe Naïf des sciences de sécurité ont examiné lors de cette session, sous la présidence du ministre saoudien de l'Intérieur, SAR le Prince Abdelaziz Ben Saoud Ben Nayef Ben Abdelaziz, les

mécanismes de mise en œuvre du plan stratégique 2025-2029, basé sur la diversification des programmes d'enseignement et des activités de recherche universitaires, outre le développement de la formation académique policière.

La session a également été l'occasion de passer en revue une série de réalisations accomplies par l'Université arabe Naïf des sciences de la sécurité dans le cadre de son plan stratégique actuel, notamment l'obtention d'une accréditation internationale pour ses programmes de formation, délivrée par l'AC-CET (Accrediting Council for Continuing Education and Training) des Etats-Unis, valable jusqu'à 2030.

L'Université a également décroché l'accréditation complète de trois de ses programmes académiques auprès du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. De même, son pro-

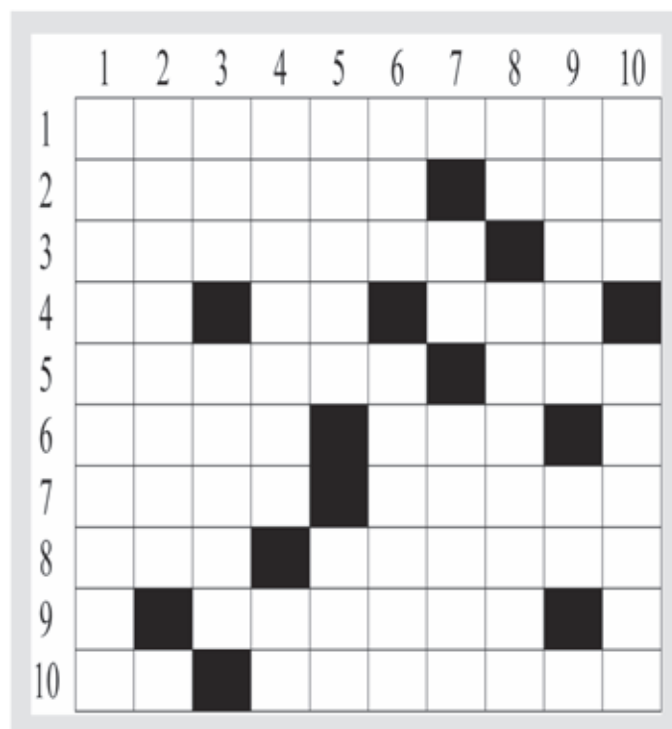
gramme consacré aux crimes économiques a été reconnu par plusieurs institutions de recherche étrangères, tandis que le programme de master en cybercriminalité a été intégré au cadre national saoudien de cybersécurité.

Parallèlement à ces activités, le directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire a pris part à la cérémonie annuelle de remise des diplômes de la 43ème promotion des étudiants ayant réussi leurs études supérieures à l'Université arabe Naïf des sciences de la sécurité, dans les différentes disciplines policières, juridiques et techniques.

Cette promotion compte cette année 374 étudiantes et étudiants représentant 11 pays arabes. La cérémonie a été présidée par SAR le Prince Abdelaziz Ben Saoud Ben Nayef Ben Abdelaziz, ministre de l'Intérieur du Royaume d'Arabie saoudite et président du Conseil supérieur de l'Université arabe Naïf des sciences de la sécurité.

Libération Maroc



**Mots croisés****HORIZONTALEMENT**

- 1- Naiserie
- 2- Métamorphose – Rêve de Reagan
- 3- Il a un revenu – Coordonnant
- 4- Initiales savantes – Personnel – Blonde au bar
- 5- Elles ont des fans – Direction
- 6- Écrit – Existe
- 7- Déesse d'Égypte – Amour de rongeur
- 8- Tee, dans un sens – Affaire de cheval
- 9- Araignée
- 10- Plus secret – Confirmé

**VERTICALEMENT**

- 1- Horticulteur
- 2- Elle tue l'accro
- 3- Pour les proscrits – Mal d'oreille
- 4- Attachés – Pascal
- 5- Amour de cervidé – Précis
- 6- Réseau mal écrit – Forme d'être
- 7- Amon – Grande épée
- 8- Éclaté – Font le courrier
- 9- Pensées – Vous intime
- 10- Cardinal – Entraîné

**Solution mots croisés d'hier****Grilles de sudoku****Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 6 |   |   |   |   | 7 | 1 | 4 |
|   | 1 |   | 6 |   |   |   | 9 |   |
| 7 |   |   | 4 | 1 |   | 2 | 8 | 6 |
|   |   |   |   | 7 | 8 |   |   | 2 |
|   |   |   | 1 |   | 9 |   |   |   |
| 5 |   |   | 3 | 2 |   |   |   |   |
| 4 | 3 | 1 |   | 6 | 2 |   |   | 5 |
|   | 2 |   |   |   | 4 |   | 6 |   |
| 6 | 8 | 5 |   |   |   |   | 2 |   |

**Difficile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 5 |   | 1 |   | 3 |   |   |   |
|   |   |   | 8 |   |   |   | 6 |   |
| 3 |   |   |   |   |   |   | 8 | 4 |
|   | 6 |   |   |   | 1 |   |   |   |
|   | 8 | 2 |   | 9 |   | 5 | 1 |   |
|   |   |   | 7 |   |   |   | 6 |   |
| 9 | 2 |   |   |   |   |   |   | 7 |
| 4 |   |   |   | 3 |   |   |   |   |
|   |   | 7 |   | 4 |   |   | 2 |   |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 |   | 2 | 6 |   |   |   |   |   |
|   | 8 |   | 9 | 1 |   |   |   | 2 |
| 3 | 4 |   | 5 |   | 2 |   |   | 9 |
|   |   | 8 |   |   |   | 7 |   |   |
|   | 1 |   | 7 |   | 5 |   | 6 |   |
|   |   | 4 |   |   |   |   | 3 |   |
| 4 |   |   | 8 |   | 7 |   | 9 | 3 |
| 8 |   |   |   | 9 | 3 |   | 5 |   |
|   |   |   |   |   |   | 1 | 2 | 8 |

**Expert**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 |   |   |   |   |   |   | 7 |   |
|   | 7 |   |   |   | 2 | 5 |   |   |
|   | 6 |   |   | 5 |   |   |   | 8 |
|   |   |   | 2 |   |   |   |   |   |
|   | 9 | 7 | 6 | 1 | 3 | 8 | 5 |   |
|   |   |   |   |   | 7 |   |   |   |
| 8 |   |   |   | 4 |   |   |   | 1 |
|   |   | 4 | 8 |   |   |   |   | 9 |
|   | 2 |   |   |   |   |   |   | 3 |

**Rappel des règles**

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

**Solution sudoku d'hier****Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 4 | 7 | 6 | 9 | 3 | 8 | 2 | 5 |
| 5 | 6 | 2 | 8 | 4 | 7 | 9 | 3 | 1 |
| 9 | 8 | 3 | 1 | 2 | 5 | 7 | 6 | 4 |
| 4 | 3 | 9 | 5 | 7 | 2 | 1 | 8 | 6 |
| 6 | 5 | 8 | 3 | 1 | 9 | 2 | 4 | 7 |
| 2 | 7 | 1 | 4 | 6 | 8 | 3 | 5 | 9 |
| 8 | 2 | 6 | 9 | 5 | 1 | 4 | 7 | 3 |
| 7 | 1 | 4 | 2 | 3 | 6 | 5 | 9 | 8 |
| 3 | 9 | 5 | 7 | 8 | 4 | 6 | 1 | 2 |

**Difficile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 6 | 9 | 4 | 3 | 1 | 7 | 8 | 5 |
| 5 | 7 | 1 | 6 | 2 | 8 | 4 | 9 | 3 |
| 8 | 3 | 4 | 7 | 5 | 9 | 2 | 1 | 6 |
| 7 | 5 | 6 | 8 | 4 | 3 | 1 | 2 | 9 |
| 1 | 4 | 8 | 2 | 9 | 5 | 6 | 3 | 7 |
| 3 | 9 | 2 | 1 | 6 | 7 | 5 | 4 | 8 |
| 6 | 8 | 7 | 9 | 1 | 4 | 3 | 5 | 2 |
| 9 | 1 | 3 | 5 | 7 | 2 | 8 | 6 | 4 |
| 4 | 2 | 5 | 3 | 8 | 6 | 9 | 7 | 1 |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 9 | 7 | 5 | 2 | 1 | 3 | 6 |
| 7 | 2 | 1 | 3 | 9 | 6 | 8 | 4 | 5 |
| 6 | 5 | 3 | 8 | 1 | 4 | 9 | 2 | 7 |
| 1 | 6 | 7 | 2 | 3 | 9 | 4 | 5 | 8 |
| 9 | 4 | 8 | 5 | 7 | 1 | 3 | 6 | 2 |
| 2 | 3 | 5 | 4 | 6 | 8 | 7 | 9 | 1 |
| 3 | 1 | 2 | 9 | 8 | 5 | 6 | 7 | 4 |
| 5 | 7 | 6 | 1 | 4 | 3 | 2 | 8 | 9 |
| 8 | 9 | 4 | 6 | 2 | 7 | 5 | 1 | 3 |

**Expert**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 6 | 2 | 8 | 9 | 4 | 1 | 3 | 5 |
| 8 | 3 | 9 | 2 | 1 | 5 | 6 | 4 | 7 |
| 1 | 4 | 5 | 6 | 3 | 7 | 9 | 2 | 8 |
| 3 | 5 | 8 | 9 | 4 | 1 | 7 | 6 | 2 |
| 6 | 7 | 1 | 3 | 5 | 2 | 4 | 8 | 9 |
| 2 | 9 | 4 | 7 | 6 | 8 | 3 | 5 | 1 |
| 5 | 2 | 6 | 4 | 7 | 9 | 8 | 1 | 3 |
| 4 | 8 | 7 | 1 | 2 | 3 | 5 | 9 | 6 |
| 9 | 1 | 3 | 5 | 8 | 6 | 2 | 7 | 4 |

# Le vertige du changement

## *Quand la peur devient passage et l'âme se réinvente*

**Horizons**

Chaque époque tremble avant de renaître. Face au vertige du changement, les sociétés - comme les individus - cherchent refuge dans leurs certitudes. Pourtant, c'est au moment même où tout vacille que la peur se transforme en passage, que le refus devient éveil, et que naît, dans le tumulte, la conscience du possible.

### **Le frisson du seuil en face de l'inconnu.**

L'aventure commence toujours par une promesse et un vertige. Entre excitation et danger, l'appel du changement réclame un tribut : renoncer à la sécurité pour entrer dans l'inconnu.

Tout commencement porte en lui une épreuve. Avant que le changement n'advienne, il se heurte à un mur invisible : celui du refus. Entre le monde ancien qui s'accroche et le monde nouveau qui appelle, se dresse un seuil - fait de peur, de doutes, de promesses et de risques. C'est là que tout se joue : certains reculent, d'autres avancent, d'autres encore demeurent figés, prisonniers de leurs contradictions. Car initier le changement n'est jamais un geste simple ; c'est un acte de courage intérieur, un renoncement à la sécurité pour épouser l'inconnu. Ceux qui s'y préparent savent qu'ils s'apprennent à franchir une frontière symbolique, celle où l'aventure commence et où l'ancien monde tente désespérément de retenir ceux qui osent le quitter.

Une aventure s'annonce. Elle sera excitante, mais dangereuse. Comme toute traversée authentique, elle exige plus qu'un simple désir : elle réclame une offrande. Celui qui ose s'engager doit savoir qu'il y laissera quelque chose - un confort, un statut, une fonction, parfois même une part de soi. Le changement n'est jamais une promenade paisible sur des terres connues ; c'est une expédition vers l'inconnu, un passage initiatique où chaque pas fait trembler les certitudes.

Tu risques beaucoup : un salaire qui rassure mais t'enchaîne, une position qui t'honore mais t'endort, un privilège que tu crois mériter mais qui t'appauvrit de l'intérieur. Tu risques une liberté que tu pensais posséder, alors qu'elle n'était qu'une permission accordée par le système. Tu risques même ta vie - pas seulement celle du corps, mais cette vie symbolique faite de reconnaissance, d'appartenance, d'image. Car oser initier le changement, c'est mourir à ce qu'on a été, pour renaître à ce qu'on peut devenir.

Le seuil est là, devant toi. Invisible pour ceux qui préfèrent dormir debout, mais infranchissable pour celui qui hésite trop longtemps. Il est fait de peur - peur de perdre, peur d'être seul, peur d'avoir eu tort. La peur est un gardien de pierre : elle ne t'attaque pas, mais t'immobilise. Elle te parle dans ta langue, avec ta propre voix. Elle te dit : « Reste ! Attends encore un peu ». Et tu obéis, croyant choisir la prudence alors que tu épouses la résignation.

Ce seuil, pourtant, n'est qu'un mirage. Il se dissout au moment où tu le traverses. Il n'existe que pour éprouver ton courage, pour tester la pureté de ton intention. Car la peur n'est qu'un maître provisoire : elle éduque l'âme avant de s'effacer. Ce que tu redoutais le plus devient alors ton premier signe de liberté. Le danger se transforme en

énergie, la perte en promesse, et le risque en lumière.

Ainsi commence l'aventure - non pas celle d'un héros invincible, mais d'un être vulnérable qui choisit d'avancer malgré tout. Celui qui ose franchir le seuil cesse d'être un simple spectateur de l'histoire : il en devient le souffle.

### **Les armes de l'élan : les trois M - Méthode, Moyens et Motivation**

Hésiter n'est pas faiblir, c'est mesurer la hauteur du pas à franchir. Sans Méthode, Moyens et Motivation, la peur nous fige et l'avenir se dérobo. Le courage se prépare avant de s'exercer.

Il est alors compréhensible d'hésiter. Même de refuser. Car franchir le seuil n'est pas un geste anodin - c'est un arrachement. Celui qui se tient au bord du changement n'est pas lâche : il est simplement humain. L'esprit calcule, le cœur tremble, la mémoire chuchote. Elle rappelle les désastres du passé, les échecs d'hier, les promesses trahies. Le futur, lui, se dresse comme une mer opaque, pleine d'écueils invisibles. Et l'âme, prise entre les deux, vacille. Elle sait que rester, c'est mourir à petit feu, mais partir, c'est affronter le feu vivant de l'incertitude.

Il est alors naturel de refuser le saut, de reculer d'un pas, de chercher un signe, un repère, une main. Car sans les trois M - Méthode, Moyens et Motivation - nul ne peut avancer. La Méthode éclaire la route : elle donne forme au chaos, structure le courage, transforme la peur en stratégie. Les Moyens sont les outils du réel : sans eux, la plus noble intention s'épuise dans le vide. Mais la Motivation est le souffle, la flamme intérieure qui alimente le pas suivant quand tout semble perdu. Sans elle, la méthode devient mécanique et les moyens, stériles.

Ceux qui refusent de franchir le seuil ne manquent pas toujours de courage ; ils manquent souvent d'équilibre entre ces trois forces. Ils se jettent dans le rêve sans méthode, ou planifient sans cœur. Ils craignent de tout perdre, car ils ne voient pas encore ce qu'ils peuvent gagner. Leur regard est fixé sur les dangers à venir - l'échec, le jugement, la chute. Et derrière eux, les désastres du passé dressent des ombres longues, des souvenirs qui paralysent.

Entre les deux, le spectre de l'inconnu veille. Il se tient là, silencieux, juste au-delà du seuil. Il n'a pas de visage, car il prend la forme de nos projections. Il se nourrit de nos doutes, de nos calculs, de nos attentes. Plus on le fixe, plus il s'agrandit. Mais dès qu'on avance, il se dissout, révélant qu'il n'était qu'un brouillard - le brouillard de nos propres peurs.

Ainsi, hésiter est naturel. Mais rester figé, c'est déjà renoncer. Celui qui veut transformer le monde doit d'abord apprendre à se transformer lui-même : à armer sa volonté de méthode, son cœur de motivation, et son chemin de moyens. Alors seulement, le seuil cesse d'être une barrière. Il devient un passage.

### **Les âmes suspendues, en quête de sens**

Entre l'appel du futur et la nostalgie du passé, beaucoup demeurent immobiles. L'aventure semble périlleuse, mais elle porte aussi la chance rare de redéfinir le

sens et la direction de la quête.

Autour de nous, certains refusent l'aventure. Ils regardent le changement comme une tempête inutile, une folie passagère qui dérange l'ordre tranquille de leurs certitudes. Ils disent qu'il faut être raisonnable, attendre, laisser venir. Leur voix se veut prudente, mais elle cache souvent la peur - celle de perdre leur confort, leurs repères, ou simplement leur place dans un monde qu'ils croient stable. D'autres hésitent encore. Ils oscillent entre deux appels : celui du connu, rassurant mais stérile, et celui de l'inconnu, vertigineux mais vivant. Leurs yeux brillent d'envie, mais leurs pas restent ancrés dans la terre du présent.

Alors on demeure figé, écartelé entre deux forces contraires : la tentation d'un futur lumineux et la peur de perdre les privilèges du passé. Le cœur veut s'élancer, mais l'esprit rappelle la liste des risques : la ruine, la perte, parfois même la mort. Tout changement profond est un pari aux enjeux immenses - il promet la transformation, mais exige le sacrifice. L'aventure attire comme un feu, mais brûle ceux qui s'en approchent sans préparation. Pourtant, c'est précisément ce feu qui éclaire la route.

Il faut savoir voir dans cette tension une épreuve juste, non un obstacle. Car ce moment suspendu, où rien ne bouge encore, est une invitation à la lucidité. Avant de franchir le seuil, il faut regarder la quête droit dans les yeux et se demander : pourquoi partir ? Est-ce pour fuir quelque chose ou pour trouver un sens ? Est-ce pour conquérir le monde ou pour se conquérir soi-même ? C'est là que le véritable choix se forge - non pas dans l'élan, mais dans la clarté de l'intention.

L'aventure, aussi périlleuse soit-elle, offre une occasion rare : celle de redéfinir ses objectifs, d'épurer ses désirs, de comprendre ce qui mérite vraiment d'être risqué. Elle oblige à trier le superflu du nécessaire, les illusions des vérités. Ceux qui l'acceptent ne sortent pas indemnes, mais transfigurés. Car ce n'est pas seulement le monde extérieur qu'ils cherchent à transformer - c'est leur propre regard sur le monde, et sur eux-mêmes.

### **Les gardiens de la peur, échos de nos propres incertitudes**

Ils surgissent toujours au moment du passage : doutes, soupçons, voix raisonnables qui freinent l'élan. Ces gardiens du seuil ne sont pas nos ennemis, mais les échos de nos propres incertitudes.

Parfois, on se dérobo. On cherche des excuses, de belles formules pour justifier l'attente : ce n'est pas le bon moment, il faut encore réfléchir, les conditions ne sont pas réunies. Ce n'est pas toujours de la lâcheté - souvent, c'est une manière douce de différer l'épreuve, de gagner un peu de répit avant le saut. Mais à force de repousser le moment, on finit par s'y enfermer. Le temps passe, et ce qui devait être un simple délai devient une habitude, puis une résignation.

Alors, on se retourne vers le passé, comme vers un refuge. On se berce de souvenirs, on idéalise ce qui a été, on s'accroche à des formes mortes en les croyant encore vivantes. Regarder en arrière devient une stratégie d'évitement. C'est une manière de

nier la réalité, de refuser l'appel du présent. On se raconte que c'était mieux avant, que le monde d'aujourd'hui est trop dur, trop rapide, trop incertain. Et dans ce mensonge rassurant, on s'endort peu à peu, oubliant que l'avenir n'attend pas.

Il faut dire que les appels sont multiples, contradictoires parfois. D'un côté, la voix du changement murmure : avance, il est temps. De l'autre, celle de la peur répond : reste, tu n'es pas prêt. Entre les deux, l'âme vacille. Ces tirailllements ne viennent pas seulement de l'intérieur ; ils sont amplifiés par les gardiens du seuil. Ces figures symboliques, mais bien réelles dans nos vies, se dressent à chaque tentative de dépassement. Ils brandissent le drapeau de la peur et du doute, se posent en défenseurs du bon sens, de la stabilité, de l'ordre établi.

Les gardiens du seuil portent souvent le visage de la raison, mais ils sont les messagers de la peur. Ils te diront que ton rêve est naïf, que ton projet est trop ambitieux, que ta foi est dangereuse. Ils iront jusqu'à remettre en question la valeur même des acteurs du changement : Qui es-tu pour prétendre faire mieux ? Qu'as-tu de plus que les autres ? Leur arme la plus redoutable n'est pas la critique, mais le soupçon. Ils insinuent que ceux qui veulent changer le monde agissent par orgueil, par intérêt, par calcul. Ainsi, ils empoisonnent la source du courage en la teintant de honte.

Pourtant, ces gardiens ne sont pas nos ennemis : ils sont les gardes du passage, les miroirs de nos propres incertitudes. Leur rôle est de tester la solidité de notre engagement. Si leur voix nous fait douter, c'est qu'elle révèle les failles qu'il nous reste à fortifier. Car aucun changement ne naît dans l'unanimité. Les chemins vers l'inconnu sont toujours gardés - et c'est en affrontant ces gardiens, non en les haïssant, que l'on prouve que l'appel était authentique.

Ainsi se dote le premier mouvement de toute transformation : celui du seuil, de la peur, et du refus. Chaque changement véritable commence par une résistance - en nous, autour de nous, et parfois contre nous. Le seuil n'est pas un obstacle, mais un miroir : il reflète ce que nous devons quitter avant d'oser renaître. Les hésitations, les doutes, les gardiens de peur et les murmures du passé ne sont pas là pour nous condamner, mais pour éprouver la pureté de notre volonté. Ils séparent ceux qui rêvent du changement de ceux qui en deviennent les artisans. Franchir le seuil, ce n'est pas fuir un monde ancien, c'est le réenchâsser ; ce n'est pas détruire ce qui fut, mais y insuffler une autre vie. Car l'aventure du changement, si périlleuse soit-elle, ne se gagne pas par la force, mais par la clarté intérieure - celle qui sait que la peur est le dernier voile avant la lumière.



**Par Abderrazak Hamzaoui**  
Email : hamzaoui@hama-co.net  
www.hama-co.net



# Economie

*Malgré un léger recul du chômage au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2025*

Le marché du travail reste miné par le sous-emploi et la baisse de l'activité

La nouvelle aurait pu être bonne pour le marché du travail. Mais avec la hausse du sous-emploi et le recul du taux d'activité et d'emploi, la baisse de 0,5 point du taux de chômage au troisième trimestre de 2025 ne change pas grand-chose à une situation qui demeure préoccupante à bien des égards.

Selon les statistiques publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP), entre le troisième trimestre de l'année 2024 et celui de 2025, le nombre de chômeurs a baissé de 55.000 personnes.

Après une diminution de 29.000 chômeurs en milieu urbain et de 25.000 en milieu rural, il est passé de 1.683.000 à 1.629.000 chômeurs. «Ce qui correspond à une diminution de 3%», a précisé l'institution publique.

Ainsi, «le taux de chômage a reculé de 0,5 point, passant de 13,6% à 13,1%, de 0,7 point en milieu urbain, passant de 17% à 16,3%, et de 0,5 point en milieu rural, de 7,4% à 6,9%», a fait savoir le HCP dans sa note d'information relative à la situation du marché du travail au troisième trimestre de 2025.

D'après la même source, toutes les catégories de la population ont connu une baisse du taux de chômage, à l'exception des femmes, pour lesquelles le taux de chômage a enregistré une hausse de 0,8 point, passant de 20,8% à 21,6%.

Entre le troisième trimestre de 2024 et la même période de 2025, le chômage a reculé d'un point parmi les hommes, passant de 11,6% à 10,6%, a poursuivi l'organisme ajoutant qu'«il a également baissé de 1,1 point parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, passant de 39,5% à 38,4%, de 0,8 point parmi les personnes âgées de 35 à 44 ans, de 7,7% à 6,9%».

Mais en dépit de ces reculs, le sous-emploi et le taux d'activité et d'emploi continuent de gangrener le marché du travail.

En effet, au cours de cette période, le volume des actifs occupés en situation de sous-emploi a augmenté de 133.000 personnes. Les données recueillies montrent qu'il est passé de 1.066.000 à 1.199.000 personnes au niveau national, de 590.000 à 651.000 personnes en milieu urbain et de 476.000 à 549.000 en milieu rural.

Ainsi, «le taux de sous-emploi est ainsi passé de 10% à 11,1% au niveau national, de 8,8% à 9,5% en milieu urbain et de 12% à 13,8% en milieu rural», a fait remarquer l'institution.

Le taux d'activité a de son côté baissé, au niveau national, de 43,6% à 43,3%. Selon les chiffres, il est passé de 45,7% à 45,2% en milieu rural et de 42,5% à 42,3% en milieu urbain. Le taux d'activité des hommes est passé de 68,6% à 68,1% et celui des femmes de 19,2% à 19,1%.

Quant au taux d'emploi, les chiffres suggèrent qu'il a stagné à 37,6% au niveau national. Ce taux a connu une légère baisse de 0,2 point en milieu rural (de 42,3% à 42,1%) et une quasi-stagnation (+0,1 point) en milieu urbain (de 35,3% à 35,4%). De plus, ce taux a augmenté de 0,2 point parmi les hommes, passant de 60,7% à 60,9%, et a baissé de 0,2 point parmi les femmes, de 15,2% à 15%.

Alain Bouithy

## Le PDG de la RAM appelle à bâtir un écosystème aérien arabe résilient, responsable et compétitif



Le président-directeur général (PDG) de Royal Air Maroc (RAM), Hamid Addou, a appelé, lundi à Rabat, à unir les efforts pour bâtir un écosystème aérien arabe résilient, responsable et compétitif.

"Dans un contexte en pleine mutation, nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour renforcer notre coopération, accroître l'efficacité et bâtir un écosystème aérien résilient, responsable et compétitif, au service de nos économies et de nos citoyens", a dit M. Addou à l'ouverture de la 58<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle de l'AACO (Arab Air Carriers' Organization - Organisation des transporteurs aériens arabes), tenue sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

M. Addou, qui préside cette AG de l'AACO, a insisté sur la nécessité de consolider les efforts afin de maintenir les compagnies aériennes arabes parmi les acteurs majeurs de la scène mondiale, reconnues pour leur excellence, leur agilité et leur engagement en faveur du progrès.

Il a également fait part de la confiance placée dans le leadership de l'AACO pour poursuivre la défense des intérêts de la communauté aérienne arabe, plaider en faveur des

priorités communes, promouvoir les normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité, faire progresser les politiques environnementales et soutenir le développement du capital humain, pilier essentiel du succès du secteur, rapporte la MAP.

Le PDG de la RAM a relevé que ce sommet annuel de l'aviation arabe est devenu un rendez-vous incontournable pour le secteur et un forum où dirigeants et décideurs se réunissent pour échanger des idées, relever ensemble les défis communs et façonner l'avenir du transport aérien dans le monde arabe. Pour lui, il s'agit d'une plateforme unique pour célébrer les réalisations, approfondir la coopération et définir une vision commune fondée sur l'innovation, la croissance et la durabilité.

"Le Haut Patronage accordé à cette Assemblée générale constitue un symbole fort. Il témoigne de l'importance que le Royaume du Maroc accorde au développement du transport aérien, reconnu comme un levier majeur de croissance économique, de promotion du tourisme et d'échanges culturels, tant dans notre région qu'à travers le monde", a fait valoir M. Addou.

Par ailleurs, il a souligné que, bien que le secteur aérien arabe poursuive son expansion, porté par une forte demande des passagers, la modernisation des flottes et des stratégies de développement ambitieuses, cette dynamique s'accompagne de nouveaux défis, notamment la hausse des coûts d'exploitation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la transformation technologique et l'exigence croissante de durabilité.

L'ouverture de l'AG de l'AACO s'est déroulée en présence notamment du ministre du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh, du secrétaire général de l'AACO, Abdul Wahab Tefhaha, et du directeur général de l'Office national des aéroports (ONDA), Adel El Fakir.

Au programme de cette AG, qui réunit plusieurs hauts responsables et experts des secteurs aéronautiques arabes et internationaux, dont les PDG des compagnies membres de l'AACO, des compagnies partenaires et des représentants des principaux constructeurs et fournisseurs, figure une table ronde de haut niveau consacrée aux tendances majeures et aux enjeux qui façonnent l'avenir du transport aérien.

# Ouverture de la 18<sup>ème</sup> édition du Festival international du théâtre universitaire de Tanger

La 18<sup>e</sup> édition du Festival international du théâtre universitaire de Tanger (FITUT) s'est ouverte, lundi soir au Palais des arts et de la culture, en présence d'un parterre d'universitaires, de dramaturges, d'artistes et d'étudiants marocains et étrangers.

Organisée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, à l'initiative de l'Association de l'action universitaire (ASAU) de l'Ecole nationale de commerce et de gestion (ENCG) de Tanger, en tandem avec l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE), cette manifestation, qui coïncide avec la commémoration du cinquantenaire de la Marche Verte, se veut une véritable plateforme d'expression et de créativité.

Cet événement ambitionne de promouvoir le théâtre universitaire auprès des jeunes et d'encourager l'échange d'expériences culturelles et scéniques entre les universités marocaines et étrangères, dans une perspective de dialogue, d'ouverture et de rayonnement du théâtre universitaire à l'échelle nationale et internationale.

S'exprimant à cette occasion, le président de l'Université Abdelmalek Essaâdi, Bouchta El Moumni, a déclaré que le FITUT n'est plus une simple manifestation artistique, mais un rendez-vous culturel enraciné, célébrant la créativité, l'ouverture et la diversité, précisant que cette édition se tient dans un contexte national particulier marqué à la fois par la célébration de la glorieuse Marche Verte et par l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara marocain.

M. El Moumni a, par ailleurs, re-



levé que ce festival offre aux étudiants un espace d'expression et de partage à travers le théâtre, art de la rencontre et du dialogue, ajoutant que les éditions précédentes ont confirmé l'importance du théâtre universitaire dans la formation des jeunes et dans la promotion des valeurs de tolérance, de communication et d'échange interculturel.

De son côté, la consule générale de France à Tanger et directrice déléguée de l'Institut français, Stéphanie Petitbon, a salué la tenue de cette manifestation culturelle d'envergure, qui confirme la position de Tanger en tant que carrefour cultu-

rel majeur favorisant le dialogue et la création artistique, soulignant son rôle essentiel dans le renforcement des échanges artistiques et la promotion du théâtre universitaire.

Pour sa part, le directeur du FITUT, Tahar Elqour, a affirmé que cette manifestation culturelle poursuit son chemin vers l'excellence et l'ouverture internationale, en accueillant des troupes venues de plusieurs pays frères et amis.

Il a également souligné, dans une déclaration à la MAP, que cet événement contribue, à travers le langage universel du théâtre, à renforcer le dialogue des cultures et à

promouvoir les valeurs humaines partagées.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présentation des membres du jury de cette édition, composé de l'actrice et auteure Majida Benkiran, de l'acteur, metteur en scène et dramaturge Mohammed Zaki, de l'expert en communication Ahmed Eddafri et de l'icône du théâtre marocain Saadia Azgoun.

A cette occasion, un vibrant hommage a été rendu à deux grandes figures du théâtre national, à savoir Ahmed Chhima et Khalid Belaziz, en reconnaissance de leurs contributions remarquables à la promotion de la scène artistique marocaine.

Le programme du festival, qui se poursuivra jusqu'au 7 novembre, comprend la présentation de plusieurs pièces théâtrales dans divers espaces culturels de la ville, notamment le Palais des arts et de la culture, l'Université de New England et la Salle Beckett.

Cette édition connaît la participation d'étudiants venus de plusieurs pays, dont l'Egypte, l'Espagne, la France, la Lituanie, l'Italie, le Monténégro, la Pologne et le Portugal, ainsi que des troupes de théâtre universitaire du Maroc venues de différentes villes.

Une visite culturelle à la Kasbah de Tanger, ainsi qu'une table ronde intitulée "Les spectacles du sud marocain : mémoire des lieux et dynamique de la festivité" figurent également au programme de cette édition, qui ambitionne de consolider la place du FITUT comme espace de créativité, de rencontre et de rayonnement du théâtre universitaire.

## Clôture à Agadir du 2<sup>ème</sup> Festival national des jeunes chorégraphes



Le rideau est tombé dimanche à Agadir, sur la deuxième édition du Festival national des jeunes chorégraphes, organisé sous le thème "La créativité cinétique au service de l'expression artistique des jeunes".

La cérémonie de clôture de cet événement tenu à l'initiative du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, a été marquée par diverses performances artistiques conçues par les jeunes participants qui ont présenté des pièces chorégraphiques mêlant tradition et modernité et faisant appel au langage corporel et au rythme.

Au titre de la compétition individuelle de ce festival, la région de Marrakech-Safi a remporté la première place, suivie des régions de Béni Mellal-Khénifra et de Souss-

Massa. Par groupe, le premier prix a été décroché par la région de Béni Mellal-Khénifra, suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur régional du Secteur jeunesse à Souss-Massa, Hicham Zélouach, a indiqué que cet événement artistique intervient suite aux phases éliminatoires régionales et provinciales, au terme desquelles les participants se sont qualifiés pour concourir dans les catégories de chorégraphie individuelle et collective, reflétant ainsi la richesse et la diversité des écoles artistiques et créatives du Maroc.

Il a ajouté qu'en parallèle à la compétition, le programme de cette manifestation a été marqué par des

ateliers de formation et des sessions de débat ouvert au profit des jeunes participants, ainsi que des spectacles de rue dans les espaces publics d'Agadir, insufflant à la ville une forte dynamique artistique.

Le festival a, par ailleurs, rendu hommage à des figures du monde de la chorégraphie, en reconnaissance de leur contribution au développement de cet art au Maroc.

Selon les organisateurs, la tenue de cet événement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales, visant à favoriser l'autonomisation des jeunes, promouvoir les talents dans les domaines culturels et artistiques, et renforcer la présence des jeunes en tant qu'acteur créatif au sein de la scène nationale.



# Parution d'une nouvelle édition de l'ouvrage photographique "Sahara Paradis"

Une nouvelle édition de l'ouvrage photographique "Sahara Paradis", de l'artiste et photographe marocain Abdellah Doufikar, vient de paraître en Espagne, mettant en lumière, à travers une approche poétique, les multiples facettes de la vie quotidienne et de la culture des provinces du Sud du Royaume.

Fruit de huit années de travail, ce projet artistique et documentaire s'articule autour d'une exposition itinérante et d'un beau livre réunissant plus d'une centaine d'images accompagnées de textes explicatifs et de témoignages, dans le but de célébrer la culture, l'histoire et la biodiversité de cette région du Maroc.

Dans une déclaration à la MAP, M. Doufikar a précisé que cette nouvelle édition comprend davantage de photographies mettant en valeur la richesse culturelle des provinces du Sud, la place centrale de la femme sahraouie, ainsi que les réformes engagées par le Maroc pour le développement de la région, notamment dans le domaine des infrastructures, de l'énergie et du tourisme durable, à travers une approche artistique.

Exposée dans plusieurs villes espagnoles, cette édition comprend également des légendes en quatre langues - arabe, espagnol, français et amazigh -, a précisé le photographe, ajoutant que la forte demande pour



cette œuvre a motivé la publication d'une version revue, enrichie et actualisée.

Selon M. Doufikar, ce projet visuel vise à changer le regard porté sur le désert, en déconstruisant les clichés qui l'associent à la désolation ou au vide, alors qu'il s'agit d'un espace habité, dynamique et profondément humain.

Les clichés du photographe capturent la diversité culturelle et environnementale du Sahara marocain à travers des scènes représentant les

gravures rupestres ancestrales, les oasis luxuriantes, les initiatives écologiques de lutte contre la désertification, les projets d'énergie verte, ainsi que la faune et la flore du Parc national de Khenifiss et de la lagune de Naila. À travers cette œuvre, Abdellah Doufikar plaide pour une relecture contemporaine du Sahara marocain, rompant avec les représentations exotiques et invitant à une approche authentique, respectueuse et consciente de sa richesse historique, culturelle et humaine.

## **Bouillon** de culture

### Prix

L'appel à candidature pour la troisième édition du Prix Ibn Rochd de la concorde vient d'être lancé, à l'initiative de l'Association d'amitié Andalousie-Maroc "Forum Ibn Rochd", qui oeuvre pour la promotion des relations entre le Maroc et l'Espagne et la consolidation du rapprochement entre les deux peuples voisins.

Le prix vise, selon ses initiateurs, à mettre en valeur, encourager et récompenser les contributions significatives, de personnalités ou d'institutions privées ou publiques du Maroc et de l'Espagne, à la compréhension, la connaissance mutuelle et la coexistence, ainsi qu'à la promotion du dialogue, la défense des valeurs de liberté, des droits de l'Homme, de paix, de justice et la protection de l'environnement dans les deux Royaumes.

Les candidatures doivent être soumises au siège de l'Association, par courrier postal ou électronique avant le 31 janvier 2026, indique l'association dans un communiqué.

L'Association d'amitié Andalousie-Maroc "Forum Ibn Rochd", qui compte jusqu'à présent plus de 200 membres des deux côtés du détroit de Gibraltar, se fixe pour mission le renforcement de la connaissance mutuelle entre les deux peuples, à travers diverses activités.

Elle se veut également un vecteur "pour contribuer à l'amélioration des relations bilatérales par le biais d'une diplomatie culturelle parallèle et créer un espace de compréhension et de dialogue permanent".

# Installations immersives, IA et art génératif au programme de la 31<sup>ème</sup> édition du FIAV

Le Festival international d'art vidéo de Casablanca (FIAV) revient du 10 au 15 novembre avec un programme mettant à l'honneur les nouvelles formes de création numérique, à travers des installations immersives, des œuvres d'art génératif et des performances mêlant technologie, danse et audiovisuel, ont annoncé, lundi à Casablanca, les organisateurs, lors d'une conférence de presse dédiée à la présentation de cette 31<sup>e</sup> édition du festival.

Placée sous le thème "Identités désincarnées", cette 31<sup>ème</sup> édition, organisée par la Faculté des Lettres et des sciences humaines (FLSH) de Ben M'sik, en partenariat avec l'Institut français du Maroc et l'ambassade de France au Maroc, propose un riche parcours artistique et scientifique articulé autour d'un colloque international, de master class et de workshops dédiés aux liens entre art, science et intelligence artificielle (IA).

S'exprimant lors de la conférence de presse, la doyenne de la FLSH de Ben M'sik, Leila Maziane, a affirmé que le festival, s'est imposé au fil des années

comme un espace unique de rencontre entre artistes, chercheurs et étudiants, réunissant les mondes académique et professionnel autour de la création numérique.

"Le FIAV est une aventure intellectuelle et artistique qui évolue avec son époque, au rythme des mutations du numérique. Il mobilise toutes les forces vives de notre université et de nos partenaires institutionnels et culturels", a-t-elle indiqué dans une déclaration à la MAP.

Mme. Maziane a également souligné la portée du colloque international organisé parallèlement au festival autour du thème "Identités désincarnées : corps, virtualité et reconstruction de soi".

Cet événement réunira une cinquantaine de chercheurs issus d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, dans une approche interdisciplinaire mêlant sciences humaines, arts et technologies, a-t-elle précisé, invitant la jeunesse marocaine à s'approprier cet espace d'échange et d'apprentissage qui favorise l'ouver-

ture sur les cultures et les nouveaux outils de création.

De son côté, le directeur du FIAV, Majid Seddati, a expliqué que cette édition marquera les 31 ans d'existence du festival et placera la France à l'honneur à travers le "Focus France", qui présentera la scène numérique contemporaine française.

"Nous avons invité des artistes, des collectifs et des chercheurs pour présenter leurs travaux et débattre autour de la thématique de cette année. En marge du colloque, plusieurs workshops seront consacrés à l'IA, à la création artistique, à la robotique et aux installations immersives", a-t-il expliqué dans une déclaration similaire.

M. Seddati a également mis en lumière l'importance du volet artistique de cette édition, qui sera inaugurée par un spectacle du magicien et illusionniste augmenté Moulla, mêlant magie, numérique et IA, avant une série de performances audiovisuelles, de danse contemporaine et d'installations interactives.

Pour sa part, Aude Molin-Chuze-

ville, directrice de l'Institut français de Casablanca, a relevé que la présence du "Focus France" illustre la profondeur de la coopération culturelle et artistique entre la France et le Maroc.

"Ce festival constitue un lieu de rencontre unique entre créateurs, chercheurs et publics, notamment étudiants. Il renforce les passerelles de collaboration autour des arts numériques et soutient la créativité contemporaine dans toutes ses formes", a-t-elle ajouté.

Créé en 1993, le FIAV de Casablanca est une plateforme pluridisciplinaire dédiée à la création contemporaine et numérique.

Depuis plus de trente ans, il accueille des œuvres explorant les nouvelles formes artistiques et demeure un espace privilégié de création, d'échange et de formation pour la jeunesse marocaine.

À travers cette édition, la FLSH de Ben M'sik réaffirme l'engagement pour la promotion de l'art numérique et le rayonnement culturel et scientifique de l'Université Hassan II de Casablanca.

Société Plurisys SARL  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : « Plurisys SARL »  
Siège social : 16 AV DES FAR RUE JILALI AL ORAIBI ETG 8 N° 18 Casablanca  
Objet social : Conseil de gestion  
Durée : 99ans à compter du jour de sa constitution définitive.  
Capital social : Le capital so-

cial est fixé à la somme de 100.000 DH (Cent Mille dirhams), divisé en 1000 parts sociales de valeur nominale de 100 (cent) Dirhams chacune toutes souscrites et entièrement libérées, appartenant aux associés :  
Mr KANDID KANDID  
Mr AISSAME EL GHAIJOUANI  
La Société est administrée, gérée par son gérant unique, Mr KANDID KANDID, de Nationalité marocaine, titulaire de la CIN N° BK510089. Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de

commerce de Casablanca, le 08/10/2025 sous le n° 45370.  
N° 7830/PA

STE MIRATAR SARL AU CONSTITUTION  
RC : 10759  
Aux termes d'un acte sous seing privé du 30/10/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique, au capital social de 100 000,00 DHS comme suite :  
Dénomination : \* MIRATAR \*  
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARL AU).

SIEGE SOCIAL : APP N°07, 2EME ETAGE, IMMEUBLE N°110, ANGLE BD SULTANE MOULAY M'HAMED ET RUE IMAM EL GHAZALI, HAY EL HASANI, BERKANE.  
Objet social : LOTISSEUR ; PROMOTION IMMOBILIERE ; TRAVAUX DIVERS

OU CONSTRUCTIONS.  
Capital Social : le capital social est de 100 000,00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100,00 DHS (cent dirhams) à chacune.  
• Mr JIARI Abdelkader, 1 000 Parts.  
DUREE : 99ans

GERANCE : Mr JIARI Abdelkader, est Gérant/ Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.  
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 03/11/2025 sous N° : 633.  
N° 7831/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région Marrakech-Safi  
Préfecture de Marrakech  
Commune de Marrakech  
Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali  
Direction de l'Arrondissement  
Service des Affaires Financières et Marchés

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 14/2025/ASYBA**

Le Jeudi 27 Novembre 2025 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali, sis quartier administratif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 14/2025/ASYBA du 27/11/2025 Pour : **Entretien des voies, rues et trottoirs de l'arrondissement Sidi Youssef Ben Ali.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Huit Cents Dirhams (2.290.800,00 DHS) TTC**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante Cinq Mille Dirhams (45.000,00 DHS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent présenter une copie légalisée et certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrées par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Eau concernant :

| Secteur                            | Qualification                                        | Classe |
|------------------------------------|------------------------------------------------------|--------|
| B                                  | B11 :                                                |        |
| Travaux routiers et voirie urbaine | Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine | 4      |

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de la consultation.

N° 7832/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Khémisset  
Cercle d'Oulmès  
Caidat de Tiddas  
Commune de Tiddas  
N° 454 C.I.D.P.F.I

**Avis d'appel d'offre ouvert N°02**  
**Séance publique**

Le vendredi 28 novembre 2025 à 11h 00 mn du matin, il sera procédé au bureau de monsieur le président de la Commune de Tiddas l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur l'offre des prix pour : **AFFERMAGE D'ABATTOIR COMMUNAL du 01/01/2026 au 31/12/2026.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du : service de recettes de la Commune de Tiddas ou être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchepublic.gov.ma](http://www.marchepublic.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 000,00 dh (mille cent DH et zéro cts).

Le prix estimatif est de : **14 166,67 DH (Quatorze mille cent soixante six dirhams et 67 cts).**

Le contenu aussi la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 25 et 27 du décret n° : 349-12-2 du 08 Jomada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines des dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion. Lequel a été modifié par le décret n° 2.22.431 pris le 15 Shaaban 1444, correspondant au 8 mars 2023, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service recettes de la Commune Rurale de Tiddas.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de président de la commune de Tiddas.
- Soit le remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchepublic.gov.ma](http://www.marchepublic.gov.ma)

**I-Dossier Administratif :**

- a) Déclaration sur l'honneur.
- b) la caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire

• **pour l'attributaire du Marché :**

- c) Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- d) L'attestation des perceptions du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
- e) L'attestation délivrée depuis moins d'un an pour la C.N.S.S.
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

• **police d'assurance sur la responsabilité civile.**

N.B : les attestations visées aux paragraphes c) d) et f) ne sont pas exigées aux concurrents non installés au Maroc.

**II-Dossier technique :**

Une note indiquant les moyens humains, matériels et techniques du concurrent le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

**III-Dossier additif :**

Comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :

- 1- copie de C.I.N.
- 2- engagement de la propriété de l'abattoir.
- 3- engagement de souscription d'une police d'assurance civile.

Toutes les attestations des concurrents doivent être légalisées.

**IV- Offre financier :**

- 1- L'acte d'engagement
- 2- Bordereau des prix détail estimatif.

Toutes les attestations des concurrents doivent être légalisées.

N° 7834/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AL HAOUZ  
CERCLE AMIZMIZ  
CAIDAT OUZOUITA  
COMMUNE SIDI BADIAJ

**Avis d'appel d'offre ouvert national**  
**N° : 01/CTSB/2025**

Le 8/12/2025 à 10 H00 mn, il sera procédé en séance publique dans la salle des réunions de la commune SIDI BADIAJ PROVINCE AL HAOUZ, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°01/CTSB/2025 du Pour :

**Travaux d'extension B.T pour l'électrification des groupes de foyers situés aux douar Igoudar, relevant de la commune SIDI BADIAJ, province AL HAOUZ (1<sup>re</sup> tranche).**

Le Dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **691469,62 DH TTC.**
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **13000,00Dhs (Treize Mille Dirhams).**
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 5 du Règlement de la Consultation.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
- Le dossier technique doit comprendre une copie légalisée du certificat de qualification et de classification ci-après :

| Secteur         | Qualification                                                      | Classe Minimale |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Electricité (J) | J5- Réalisation de réseaux de branchement électrique basse tension | 2               |

N° 7833/PA

ROYAUME DU MAROC  
Le Chef du Gouvernement

**anrt**  
agence nationale de réglementation des télécommunications  
الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات  
14802/11-14/2025 (1 000) 1 (C/4/2025)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N°AO-16-2025**

Le 02 Décembre 2025 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad - B.P 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°AO-16-2025 du 05 Novembre 2025 pour :

**La réalisation d'une enquête de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus aux niveaux national et régional**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de : **Six Millions Dirhams Toutes Taxes Comprises (6.000.000,00 DH TTC).**

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).<sup>1</sup>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad  
B.P.: 2939, Rabat 10.100  
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00  
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62  
[www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)

N° 364/PC



## إعلان

المملكة المغربية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
الجامعة المغربية  
مدرسة الدراسات والبحوث  
مكتب الدراسات والبحوث  
خطة إدارة الوظائف والقرارات

تنظم جماعة أولاد أفريجة بمقرها يوم 14 دجنبر 2025. على الساعة التاسعة صباحا، امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفيها والمتنمين إلى الميزانية الجماعية، والذين يثبت توفرهم على 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، في تاريخ إجراء المباراة وذلك حسب الجدول أسفله:

| الإطار الأصلي                   | إطار الترقية                    | شروط ولوج الامتحان                                                                                                                                                                                             | تاريخ ومكان إجراء الامتحان                | أشخاص لعلول الترشيحات | الجهة المرسل إليها                           |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|
| محرر من الدرجة الرابعة المسمو 8 | محرر من الدرجة الثالثة المسمو 9 | يبلغ امتحان الكفاءة المهنية في وجه المحررين من الدرجة الرابعة والذين يثبت توفرهم على 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة برسم سنة 2025. في تاريخ إجراء المباراة، ويحدد عدد المناصب للباري بشأنها في حدود 14 % | 14 دجنبر 2025،<br>بمقر جماعة أولاد أفريجة | 28 نونبر 2025         | بمكتب الموارد البشرية<br>بجماعة أولاد أفريجة |

N° 7835/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
59/AOON/DPSR-ANP/2025

## SEANCE PUBLIQUE

Le 28/11/2025 à 18h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du port de Safi et Région à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, relatif aux :

## TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN MONTE-CHARGE POUR PMR AU PORT D'ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 22 du règlement du 01 juillet 2025 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **5 000,00 CINQ MILLE DIRHAMS**  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **360 000,00 TTC**  
**TROIS CENT SOIXANTE MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES**

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1492-23 du 4 kja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le : **20/11/2025 à 11h00 DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA**

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

## Pour les sociétés marocaines :

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du STP délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau :

SECTEUR : 5 QUALIFICATION : 5.1 CLASSE : 3

## Pour les sociétés non installées au Maroc :

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION  
Tél : 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 28 69 42 29 Fax : 05 24 46 28 64.

N° 7836/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAROUANT  
PACHALIK DE TALIOUINE  
COMMUNE TALIOUINE  
SERVICE TECHNIQUE

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT – APPEL D'OFFRES NATIONAL -RELATIF à LA Construction des réservoirs d'eau et équipement de puits avec énergie solaire et extension du réseau d'AEP les douars d'Assoul et Timilt, taguergouste à la commune de Taliouine (quartier Timilt première tranche),**

Le 04 décembre 2025, il sera procédé à la salle des réunions de la commune De Taliouine Province de Taroudant l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix – appel d'offres national- suivant:

| N°d'appel d'offre | Objet                                                                                                                                                                                                                | Cautionnement provisoire en DH | Le cout estimatif | Heure d'ouverture des plis |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|----------------------------|
| 05/C.Tal/2025     | Construction des réservoirs d'eau et équipement de puits avec énergie solaire et extension du réseau d'AEP les douars d'Assoul et Timilt, Taguergouste à la commune de Taliouine, (quartier Timilt première tranche) | 17933.00 dhs                   | 851682.68 Dhs     | 12 heures du matin         |

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt ou le retrait des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 35 décret 2.22.431 relatif aux marchés publics.

LES CONCURRENTS DOIVENT DÉPOSER LEURS DOSSIERS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DANS LE PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS ACCESSIBLE À L'ADRESSE [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7837/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère l'Enseignement supérieur,  
de la recherche scientifique  
et de l'innovation



المملكة المغربية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
المكتب الوطني للتقنية

**AVIS DE REPORT RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N° 71IUH2C/2025**  
Travaux d'aménagement des bâtiments de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique Mohammedia en lot unique.

Le Président de l'Université Hassan II de Casablanca informe que :

La date d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres N°71IUH2C/2025, apparu dans le journal libération ou n° 10650 et Rissalat al oumma n°13179 sera reportée au Mardi 25/11/2025 à 09 h30 au lieu du 24/11/2025 à 09 :00.

Le reste est inchangé.

N° 7838/PA

ROYAUME DU MAROC  
WILAYA DE LA REGION GUELIMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELIMIM  
COMMUNE DE GUELIMIM  
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE ET BUDGET  
BUREAU DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° :20/2025**

Il sera procédé aux bureaux de la Commune de Guelmim (AV ALMASSIRA GUELIMIM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert suivant :

| Appel d'offres | Objet                                                                                      | Caution Provisoire               | Date de séance d'ouverture des plis |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| 20/2025        | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES GRADINS DE L'ANNEXE DU STADE AL MASSIRA A LA VILLE DE GUELIMIM | 40 000,00 Quarante mille dirhams | 27/11/2025 à 10 h                   |

Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (2 621 760,00 Deux million six cent vingt et un mille Sept cent Soixante dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

## ➤ Pour les entreprises installées au Maroc

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification de l'entreprise délivrée par Ministère de l'Équipement et de Transport pour justifiant l'obtention des qualifications, les secteurs et les classes Minimales citées ci-dessous :

| SECTEUR          | Qualification                                               | Classe |
|------------------|-------------------------------------------------------------|--------|
| A : CONSTRUCTION | A2. TRAVAUX COURANTS EN BETON ARME MAÇONNERIE POUR BATIMENT | 4      |

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7839/PA

ROYAUME DU MAROC  
WILAYA DE LA REGION GUELIMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELIMIM  
COMMUNE DE GUELIMIM  
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE ET BUDGET  
BUREAU DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° :21/2025**

Il sera procédé aux bureaux de la Commune de Guelmim (AV ALMASSIRA GUELIMIM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert suivant :

| Appel d'offres | Objet                                                            | Caution Provisoire               | Date de séance d'ouverture des plis |
|----------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| 21/2025        | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PARC MUNICIPAL A LA VILLE DE GUELIMIM | 60 000,00 Soixante mille dirhams | 27/11/2025 à 11 h                   |

Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (3 728 160,00 trois million sept cent Vingt Huit mille cent Soixante dirhams, zéro centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

## ➤ Pour les entreprises installées au Maroc

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification de l'entreprise délivrée par Ministère de l'Équipement et de Transport pour justifiant l'obtention des qualifications, les secteurs et les classes Minimales citées ci-dessous :

| SECTEUR          | Qualification                                               | Classe |
|------------------|-------------------------------------------------------------|--------|
| A : CONSTRUCTION | A2. TRAVAUX COURANTS EN BETON ARME MAÇONNERIE POUR BATIMENT | 4      |

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7840/PA

AVIS DE CONSTITUTION  
« THE SHIP OF THE  
DESERT »

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/10/2025, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « THE SHIP OF THE DESERT »  
SARL D'ASSOCIÉ UNIQUE

Objet social : la société a pour objet : Transport national et international de marchandises pour le compte d'autrui ; La location de camions, véhicules utilitaires et engins de transport sans ou avec chauffeur ; L'achat, la vente et la location de véhicules industriels ; L'entretien, la réparation des véhicules industriels ; Travaux divers ; Négoce en général de tous biens et matériels ; Import, export ; Siège social : N°276 BD IBN TACHEFINE 3EME ETAGE, CASABLANCA

Durée : 99 ans  
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams

Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12

Gérance : Mr ET-TALABI ACHRAE, titulaire de la C.L.N N°Q267391

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 31/10/2025 sous le n°701533 du Registre de Commerce.

N° 7844/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA  
SANTÉ ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE  
CHU IBN ROCHD-  
CASABLANCA

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL  
SUR OFFRES DES PRIX

N° 160/2025/CHUIRC  
Le 27/11/2025 à 09h00min,

il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international sur offres des prix N°160/2025/CHUIRC du 27/11/2025 pour: ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE (AMPLIFICATEURS) POUR L'HOPITAL IBN ROCHD RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 9 240 000,00 (NEUF MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE DIRHAMS)

TOUTES TAXES COMPRISES)  
L'estimation du coût de la maintenance annuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 646 800,00 (SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENTS DIRHAMS)

TOUTES TAXES COM-  
PRISES)

\*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le dépôt de la documentation technique accompagnée des certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux et des annexes N° 4 - 5 et 6 dûment remplis (voir l'article 13 du règlement de consultation) exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7845/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION Draa-Tafilalet  
PROVINCE Errachidia  
COMMUNE Oued Naam  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL

N° : 04 / 2025

Le jeudi 27 NOVEMBRE 2025 à 12h00, Il sera procédé, dans le bureau de Madame la présidente de La Commune de Oued Naam à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix national : n°04/2025 pour ACHAT D'UNE CAMIONNETTE EQUIPEE D'UN MINICUREUSE 2M3 ou profit de la Commune Oued Naam Province D'Errachidia Région Draa Tafilalet.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Conformément à l'article 22 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent mille (500000,00dh).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix-Mille dirhams (10.000,00dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et aux dispositions de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la commune d'Oued Naam au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou peuvent être déposés par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article 37 du décret des marchés publics précité, à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 07 du règlement de consultation.

N° 7846/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA CASABLANCA-SETTAT  
PACHALIK DE BEN AHMED  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE DE BEN AHMED

La commune de Ben Ahmed organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2025 suivant le tableau :

N° 7847/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA CASABLANCA-SETTAT  
PACHALIK DE BEN AHMED  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE DE BEN AHMED

La commune de Ben Ahmed organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2025 suivant le tableau :

| Grade d'avancement                      | Date des examens |            | Nombre de postes                                                        | Conditions de participation                                                     | Date limite de dépôt des demandes |
|-----------------------------------------|------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                         | Ecrits           | Orales     |                                                                         |                                                                                 |                                   |
| Rédacteur 2 <sup>ème</sup> grade        | 22/11/2025       | 29/11/2025 | 14% du nombre des candidats remplissant les conditions de participation | Avoir six années d'ancienneté dans le grade actuel à la date des examens écrits | 17/11/2025                        |
| Technicien 1 <sup>er</sup> grade        | 22/11/2025       | 29/11/2025 |                                                                         |                                                                                 | 17/11/2025                        |
| Adjoint Administratif Grade Principal   | 31/12/2025       | 31/12/2025 |                                                                         |                                                                                 | 25/12/2025                        |
| Adjoint technique 1 <sup>er</sup> grade | 24/11/2025       | 01/12/2025 |                                                                         |                                                                                 | 20/11/2025                        |

N° 7842/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS  
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR  
AGRICOLE DES DOUKKALA  
BP 58 - EL JADIDA

PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE N°2 DE L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA  
ANNEE BUDGETAIRE 2025

| Objet des travaux                                                        | Nature de travaux | Lieu d'exécution         | Mode de passation     | Période prévue pour le lancement | Coordonnées du service concerné                            | Marchés réservés à la PME |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------|
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DU CLUB DE L'ORMAD                   | Travaux           | Cas ORMAUD               | Appel d'offres ouvert | Novembre 2025                    | Service des Moyens Généraux<br>Tel : 05 23 34 39 78        | 100%                      |
| TRAVAUX DE REFECTION DU BATIMENT DE LA STATION HAUT SERVICE DES DOUKKALA | Travaux           | Zone d'acton de L'ORMAUD | Appel d'offres ouvert | Novembre 2025                    | Département de gestion des Réseaux<br>Tel : 05 23 34 39 79 | 0%                        |

## FOURNITURES

| Objet des fournitures                                                                                              | Type de fournitures       | Lieu d'exécution         | Mode de passation     | Période prévue de lancement | Coordonnées du Département/ Service concerné                                                 | Marchés réservés à la PME |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| ACHAT DES VEHICULES POUR LE COMPTE DE L'ORMAD                                                                      | Véhicules                 | Par auto ORMAUD          | Appel d'offres ouvert | Novembre 2025               | Service des Moyens Généraux<br>Tel : 05 23 34 39 78                                          | 0%                        |
| ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE                                                                               | Fournitures informatiques | Zone d'acton de L'ORMAUD | Appel d'offres ouvert | Novembre 2025               | Département de la Planification et des Finances/Service Informatique<br>Tel : 05 23 34 39 79 | 100%                      |
| FOURNITURE DE CANAUX SEMI CIRCULAIRES POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'IRRIGATION GRATUITE DU PERIMETRE DES DOUKKALA | Fournitures de canaux     | Zone d'acton de L'ORMAUD | Appel d'offres ouvert | Novembre 2025               | Département de gestion des Réseaux<br>Tel : 05 23 34 39 79                                   | 0%                        |

## SERVICES

| Objet des fournitures                                                                                                           | Type de fournitures   | Lieu d'exécution          | Mode de passation     | Période prévue de lancement | Coordonnées du Département/ Service concerné         | Marchés réservés à la PME |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------|
| Prestations de chauffeurs au profit de L'ORMAUD                                                                                 | Prestation de service | Siège ORMAUD et périmètre | Appel d'offres ouvert | Juillet 2022                | Service des Moyens Généraux<br>Tel : 05 23 34 39 78  | 100%                      |
| Etudes d'impact de la surélévation du barrage infécul sur les ouvrages en site des périmètres Iles et Haut Service des Doukkala | Etude                 | Siège ORMAUD et périmètre | Appel d'offres ouvert | Juillet 2022                | Département des Aménagements<br>Tel : 05 23 34 39 79 | 0%                        |

N° 7843/PA

المجلس الإقليمي لبولمان

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم بولمان  
المجلس الإقليمي لبولمان  
مجلس 3 بولمان

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية**  
**برسم سنة 2025**

يعلم رئيس المجلس الإقليمي لبولمان بأنه قد تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 بتاريخ 2025/12/14 بالمجلس الإقليمي لبولمان على الساعة العاشرة صباحاً لفائدة الموظفين للتوفير على الشروط النظامية الجاري بها العمل وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

| الدرجة المستند بشأنها  | شروط المشاركة في الامتحان                                                                                                          | عدد المناصب المتعددة | آخر أجل لإيداع الترشيحات |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| تفني من الدرجة الثالثة | بشأن فيه التفقيس من الدرجة الرابعة للتوفير على القدمية (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ أول اختيار. | مناصب واحد (01)      | 2025/11/28               |
| تفني من الدرجة الثانية | بشأن فيه التفقيس من الدرجة الثالثة للتوفير على القدمية (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ أول اختيار. | مناصب واحد (01)      | 2025/11/28               |

ولذا فعلى الموظفين الراغبين في المشاركة في هذا الامتحان أن يقدموا بطلبات ترشيحهم إلى رئيس المجلس الإقليمي لبولمان بمكتب الضبط داخل أجل أقصاه 2025/11/28.

N° 7841/PA



PERFECT GESTION  
Conseil fiscal et juridique  
Société: Devionis 'SARL  
ADDRESS: 10 RUE LI-  
BERTE 3 ETG APPR N°5  
CASABLANCA  
CAPITAL SOCIAL:  
100 000.00 DHS  
(Cent mille dhs)  
Aux termes d'un acte s.s.p  
en date du 27/10/2025, il a  
été constituée les ci-après  
nommes une  
société à responsabilité li-  
mitée dont les caractéris-  
tiques sont les suivantes :  
Dénomination : Société:  
Devionis 'SARL

Siège social : 10 RUE LI-  
BERTE 3 ETG APPR N°5  
CASABLANCA  
• Objet : Développement  
et commercialisation de  
sites web, plateformes di-  
gitales, applications mo-  
biles et Solutions SaaS ;  
Durée : 99 ans à compter  
de la date de son immatri-  
culation au registre du  
commerce, et ce sauf les  
cas de dissolutions ou de  
prorogation prévue par les  
présentes statuts ou par la  
loi en vigueur  
Capital social : 100 000.00  
dhs devise en 1000 parts

de 100 dhs chacun sous-  
crites en totalité et entiè-  
rement libères par deux  
personnes physiques à sa-  
voir :  
M. EL BERRAH MO-  
HAMMED : 500 parts  
M. SAAD BIBOTE : 500  
parts  
-Gérance : la société est  
gérée et administrée par M.  
EL BERRAH MOHAM-  
MED  
-Dépôt légale a été effectuée  
au tribunal de commerce  
de Casablanca sous n°  
996735  
N° 7847/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم شفشاون  
الجماعة القروية لغدير  
مديرية المصالح  
مصلحة الشؤون الإدارية والتقنية  
مكتب تدبير الموارد البشرية

## إعلان

### عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى

ينهي رئيس جماعة لغدير إلى علم كافة الموظفين المرتبين في درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية المنتسبين للأسلاك الإدارية لجماعة لغدير، والذين استوفوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء أول اختبار كتابي. أن الجماعة ستعظم امتحاناً للكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى وفق الجدول التالي:

| الاطار الأصلي                | إطار الترقية                | عدد المناصب المتبقي في شغلها | تاريخ إجراء الامتحان | آخر أجل لإيداع الترشيحات |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------|--------------------------|
| مساعد تقني من الدرجة الثانية | مساعد تقني من الدرجة الأولى | 01                           | 2025/12/30           | 2025/12/19               |

فقط الراغبين في اجتياز الامتحان والذين تتوفر فيهم الشروط المسالفة الذكر التقدم بطلبات ترشيحهم إلى مكتب تدبير الموارد البشرية في أجل أقصاه 2025/12/19.

N° 7848/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION DE BENI MELLAL  
KHENIFRA  
PROVINCE DE BENI MELLAL  
COMMUNE TANOGHA

### Avis d'appel d'offres n°6/2025

Le Mardi 02 DEC 2025 à onze heures 30 du matin (11h30), il sera procédé dans la salle des réunions de la commune de TANOGHA, province de BENI MELLAL à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'affermage du souk hebdomadaire de la commune territoriale de TANOGHA pour l'année 2026, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie des recettes à la commune de TANOGHA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000.00 dhs ( dix mille dhs ).

L'estimation des couts prestations est de : SOIXANTE CINQ MILLE DHS ( 65000.00 dhs )

Le contenu, la présentation ainsi que dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 22.30.32 et 34 décret n°2-22-431(08mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TANOGHA, province de BENI MELLAL.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
- Soit envoyer les dossiers par courrier électronique à travers l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : Au cas ou aucune offre n'est retenue dans la première séance d'ouverture des plis des nouveaux séances d'ouverture des plis seront tenues chaque semaine au même jour ,au même heure et au même lieu de la première séance jusqu'à ce que la marché sera déclaré fructueux

N° 7849/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
SECRETARIAT GENERAL  
DSM

### AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 07/2025/BG

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert national N° 07/2025/BG relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS AU NIVEAU DU SIEGE DE LA PROVINCE DE MADIOUNA, qui avait paru dans le journal « LIBERATION » en date du 25-26/10/2025 sous N° 10644 et au journal « رسالة الأمة » en date du 24/10/2025 sous N°13172 a connu une modification au niveau du descriptif technique sur le CP5 et au niveau du bordereau des prix détail estimatif pour le prix N° 31.

LE NOUVEAU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES PEUT ÊTRE  
TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DU PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS  
[WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA)

N° 7850/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Safi

### Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix En trois (03) lots séparées N° 53/S/2025

Le 01/12/2025 à 10 :00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dinachik n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix en trois (03) lots séparées , pour :

| Lot n° | Objet                                                                                                                                                                                                                              | Estimation des couts des prestations en Dirhams TTC | Cautionnement provisoire        |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------|
| 1      | Etude Géotechnique, Réception De Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Travaux De Construction Du Lycée Qualifiant Aicha Chna avec internat à la Commune Territoriale LABKHATIL, Province Safi Région M/S ;              | 188 000,00 (Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams).  | 3 000,00 (Trois Mille Dirhams). |
| 2      | Etude Géotechnique, Réception De Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Travaux De Construction Du Lycée Qualifiant Abdelhak Kanoun avec internat à la Commune Territoriale OULED SALMANE, Province Safi Région M/S.      | 188 000,00 (Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams).  | 3 000,00 (Trois Mille Dirhams). |
| 3      | Etude Géotechnique, Réception De Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Travaux De Construction Du Lycée Qualifiant Mohamed Al Boumerani avec internat à la Commune Territoriale Dar Si Aissa , Province Safi Région M/S. | 188 000,00 (Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams).  | 3 000,00 (Trois Mille Dirhams). |

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hja 23guin 2023 ) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de la consultation

N° 7851/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
Académie régionale de l'Éducation et de la formation Draa-Tafilalet  
Direction provinciale Ouazzazate

### AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS INTERNATIONAUX SUR OFFRE DE PRIX

N° 31/EXP-CPGE/2025

27/11/2025 à partir de 10h00, il sera procédé au bureau du Directeur du lycée qualifiant prince Moulay El Hassan CPGE direction provinciale ouazzazate académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet sise à : Angle Avenue Sidi Hsain et avenue Al Mouahidine - Ouazzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts internationaux sur offre de prix relatifs à :

| AOO N°           | OBJET DES APPELS D'OFFRES                                                                                                                                                                                                                  | ESTIMATION DES COUTS DES SERVICES TTC                                                                          | MONTANTS DES CAUTIONS PROVISOIRES                            | HEURES D'OUVERTURE DES PLS |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 01/EXP-CPGE/2025 | Service de restauration au profit des internats des Lycée qualifiant prince Moulay El Hassan- CPGE direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouazzazate, (lot unique). | Max : 4352832.00 (quatre millions trois cent cinquante deux mille huit cent trente deux dirhams zéro centime.) | 87000.00 (quatre vingt sept mille dix dirhams zéro centime.) | 10h00                      |

Les dossiers de l'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 7852/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Khemisset  
Commune de Khemisset  
Direction des services  
DAF/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 25/2025

Le 03/12/2025 à 11H, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N°25/2025 sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE SAHRAE AL MAGHRIBA DESSERVANT LES QUARTIERS SOUS EQUIPES A LA

COMMUNE DE KHEMISSET.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 6 311 940,00 dhs (six million trois cent onze mille neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cents Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100 000,00 dhs (cent mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux

dispositions des articles 30, 32, et 135 du décret N° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7857/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Direction des Domaines de l'Etat  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIÉ SUR OFFRES  
DE PRIX  
N°24/DDE/DSI/2025

Le 19 Novembre 2025 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

simplifié sur offres de prix n° 24/DDE/DSI/2025 du 19/11/2025 pour la maintenance (pièces de rechange et main d'œuvre) des serveurs installés au niveau du service central et des services extérieurs de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinq cent quatre mille Dirhams (504 000,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille (5 000,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7858/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Praticien et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous-Massas  
Direction Provinciale de Taroudant

**AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX**  
N°: 17/2025/BG en Lot unique  
« Séance publique »

Le 27/11/2025 à 15 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 17/2025/BG en Lot unique pour :

| OBJET                                                                                                                                                    | Montant de l'Estimation ttc                                                   | Cautionnement provisoire             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE IGHEM, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT | 999 600,00 DH (TTC)<br>NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DHS TTC | 15 000,00 DH<br>QUINZE Mille Dirhams |

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

| SECTEUR | QUALIFICATION | CLASSE |
|---------|---------------|--------|
| A       | A2            | 4      |

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7853/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Praticien et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous-Massas  
Direction Provinciale de Taroudant

**AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX**  
N°: 15/2025/BG en Lot unique  
« Séance publique »

Le 27/11/2025 à 12 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 15/2025/BG en Lot unique pour :

| OBJET                                                                                                                                                               | Montant de l'Estimation ttc                                                   | Cautionnement provisoire             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE TIDISSI NISSALEN, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT | 999 600,00 DH (TTC)<br>NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DHS TTC | 15 000,00 DH<br>QUINZE Mille Dirhams |

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

| SECTEUR | QUALIFICATION | CLASSE |
|---------|---------------|--------|
| A       | A2            | 4      |

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7855/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Praticien et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous-Massas  
Direction Provinciale de Taroudant

**AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX**  
N°: 14/2025/BG en Lot unique  
« Séance publique »

Le 27/11/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 14/2025/BG en Lot unique pour :

| OBJET                                                                                                                                                           | Montant de l'Estimation ttc                                                   | Cautionnement provisoire             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE AIT ABDELLAH, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT | 999 600,00 DH (TTC)<br>NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DHS TTC | 15 000,00 DH<br>QUINZE Mille Dirhams |

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

| SECTEUR | QUALIFICATION | CLASSE |
|---------|---------------|--------|
| A       | A2            | 4      |

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7854/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Praticien et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous-Massas  
Direction Provinciale de Taroudant

**AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX**  
N°: 16/2025/BG en Lot unique  
« Séance publique »

Le 27/11/2025 à 14 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 16/2025/BG en Lot unique pour :

| OBJET                                                                                                                                                         | Montant de l'Estimation ttc                                                   | Cautionnement provisoire             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE SIDI BOUAL, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT | 999 600,00 DH (TTC)<br>NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DHS TTC | 15 000,00 DH<br>QUINZE Mille Dirhams |

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

| SECTEUR | QUALIFICATION | CLASSE |
|---------|---------------|--------|
| A       | A2            | 4      |

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7856/PA



## شروط المسطرة العمومية:

- يؤدي ثمن الكراء حالا مع زيادة 10% من أجل تغطية مختلف الصوائر، كما أن حقوق التسجيل والتمثيل المتعلقة بمحضر المسطرة ودفتر الكلف والشروط يتحملها من رسا عليه المزا.
- ألا يكون المشاركون في المسطرة العمومية مدنيا للدولة (الملك الغاص)
- الحضور شخصيا إلى عين المكان في اليوم والساعة المحددين أعلاه مرفقا بالبطاقة الوطنية للتعريف وبمستطعة منها
- عدم استفادة المشاركين من أكثر من عقار واحد خلال عملية المسطرة
- الإدلاء لمن يتوجب عن الغير بوكالة قانونية قبل افتتاح المسطرة العمومية وكذا الإدلاء بالقانون الأساسي والسجل التجاري بالنسبة لممثلي الشركات
- يفترض في المشاركين في المسطرة العمومية معرفتهم المسبقة بالقطعة الأرضية موضوع الكراء (موقعها، مساحتها، محتوياتها) مع قبولهم بكتابها على الحالة التي توجد عليها
- توقيع التزام مصحح الإيضاح من طرف الراسية عليه المسطرة وذلك قبل استخلاص ثمن الكراء وتوقيع محضر المسطرة وكناش التحملات، يلتزم بموجبه باستغلال العقار والمحافظة عليه وحمايته وعدم إدخال أي تغيير عليه، وبإفراغه بدون أي انذار مسبق من طرف الإدارة عند انتهاء السنة الفلاحية، ودون مطالبة الإدارة بأي تعويض أو إعفاء من أداء واجبات الكراء، تحت طائلة أداء مبلغ جزائي لفائدة خزينة الدولة قدره 200 درهم لكل هكتار أو أقل منه من كل يوم تأخير في إفراغ العقار المعني لأي سبب من الأسباب.

هام:

- يجب على الراسية عليه المزا تقديم ضمانات مالية قدرها قيمة السنة الأولى من الكراء بالإضافة إلى 10 في مئة تسترجع بعد توقيع المحضر وتسليم الالتزام وأداء واجبات كراء السنة الأولى مع مصاريفها، وتحتجز حالة المخالفة.

- وللمزيد من المعلومات والإطلاع على دفتر التحملات والشروط يرجى الاتصال بمندوبية أملاك الدولة بالعرائش الكائنة بشارع المهدي ابن تومرت قبالة المعبد البلدي - الهاتف 0539915759. كما يمكن الاطلاع على مختلف الاعلانات من خلال البوابة الإلكترونية لمندوبية أملاك الدولة:

Avis et Annonces : www.domains.gov.ma :



N° 7859/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU GUIR-ZIZ-  
RHÉRISS  
+212 05399 15759



المملكة المغربية  
وكالة الحوض المائي كير-زيز-  
غريس

## Avis d'appel d'offres ouvert national

N°66/2025/ABHGZR

**Appel d'offres réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs**

Le jeudi 27/11/2025 à 10h00min, il sera procédé, dans les bureaux de Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris, sis à la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N°66/2025/ABHGZR du 27/11/2025 pour : **ACHAT DE VEHICULES UTILITAIRES AU PROFIT DE L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU GUIR ZIZ RHÉRISS ERRACHIDIA.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **999 840,00 DHS TTC (Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Huit Cent Quarante Dirhams. Toutes Taxes Comprises).**

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **19 900,00 DHS (Dix-Neuf Mille Neuf Cents Dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les très petites, petites et moyennes entreprises nationales (TPE et PME) sont appelées à produire les pièces complémentaires prévus par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°3011-13 du 24 hja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 148 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Les coopératives unions de coopérative et les auto entrepreneur sont appelés à produire les pièces complémentaires prévues par le décret N°2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019) portant application de l'article 28 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et Financières de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif Errachidia au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation et

N° 7860/PA



## إعلان للعموم

ليكن في علم العموم أنه سيتم في التواريخ والساعات والأماكن المبينة في القائمة أسفله، كراء عقارات فلاحية تابعة لأملاك الدولة الكائنة بتراب إقليم العرائش لمدة ثلاث سنوات غير قابلة للتجديد، (2025-2028)، وذلك عن طريق مسطرة عمومية وبالمزاد العلني وفق البرنامج الآتي:

| الرقم الترتيبي | الموقع     | اسم الملك                                  | المرجع العقاري        | المساحة بالهكتار | تاريخ المسطرة                    | مكان إجراء المسطرة               |
|----------------|------------|--------------------------------------------|-----------------------|------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 1              | السامل     | فدان الماء والحواف                         | T/13032/36            | 14.389           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 2              | السامل     | أرض زينة البسات                            | T/21966/36            | 0.1233           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 3              | العرائش    | بوطويل                                     | T/18791/36            | 0.1277           | 27 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | السلطة الإدارية الكائنة بالعرائش |
| 4              | قصر الجير  | ملك الدولة رقم 5                           | R.11822/G             | 9.4538           | 10 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سدي سلامة                  |
| 5              | السامل     | غربة مطوية                                 | T/25590/36            | 0.1924           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 6              | السامل     | غربة الصونية                               | T/25335/36            | 0.2000           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 7              | بني كرفط   | مرجمن دار الربر                            | T/21823/G             | 0.2253           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 8              | السامل     | جنان الحلو                                 | T/16035/36            | 0.2311           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 9              | سوق العقبة | 8.247A                                     | R.3257/36             | 0.2961           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 10             | سوق العقبة | 8.228                                      | R.3257/36             | 0.3322           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 11             | قصر الجير  | ملك الدولة رقم 5                           | R.12716/G (P2)        | 30               | 10 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سدي سلامة                  |
| 12             | بني كرفط   | مرجمن عين فركان                            | T/16038/36            | 0.3475           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 13             | السامل     | بحيرة فطوم                                 | T/17798/36            | 0.3476           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 14             | السامل     | غربة العنابر                               | T/15029/36 (P)        | 0.3668           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 15             | أولاد لوشح | الكدية                                     | T/14589/36            | 0.3731           | 20 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل لوشح                |
| 16             | سوق العقبة | 8.1988                                     | R.3257/36             | 0.3879           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 17             | السامل     | بحيرة فطوم                                 | T/19524/36            | 0.3948           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 18             | السامل     | دير السمنية                                | T/13036/36            | 0.4657           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 19             | قصر الجير  | ملك الدولة رقم 5                           | R.12716/G (P1)        | 30               | 10 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سدي سلامة                  |
| 20             | السامل     | دير السمنية                                | T/15009/36            | 0.5750           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 21             | سوق العقبة | 8.228                                      | R.3257/36             | 0.5893           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 22             | السامل     | غربة العونية                               | T/20767/36 (P)        | 0.6019           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 23             | السامل     | إمراع عين حامية                            | T/15010/36            | 0.6208           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 24             | بني كرفط   | مرجمن دار اساراك                           | T/49522/36            | 0.6237           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 25             | السامل     | دكة زيزي                                   | T/21339/36 (P2)       | 0.6358           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 26             | السامل     | مرجمن القروبي المراكدة                     | T/22202/36            | 0.6577           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 27             | السامل     | مرجع الطاهر الحلو                          | T/21350/36            | 0.6676           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 28             | السامل     | قرية الربر                                 | T/21613/36            | 0.6798           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 29             | بني كرفط   | ساحة الترسونة                              | T/16039/36            | 0.7626           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 30             | السامل     | عين حلي                                    | T/13035/36            | 0.8182           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 31             | العرائش    | بلاد تالون (العز المروي)                   | T/54623/36 (P2)       | 0.8867           | 27 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | السلطة الإدارية الكائنة بالعرائش |
| 32             | أولاد لوشح | واحة بوزيد                                 | T 22077/36            | 0.9057           | 20 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل لوشح                |
| 33             | السامل     | تقريع فطوم                                 | T/17735/36            | 0.9351           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 34             | السامل     | بلاد تالون (العز المروي)                   | T/54623/36 (P1)       | 0.9573           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 35             | سوق العقبة | 8.210                                      | R.3257/36             | 0.9837           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 36             | ريصانة     | ملك 1402 حيه حشري                          | T/15586/36 (P3)       | 1.0000           | 25 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة ريصانة                     |
| 37             | السامل     | رمل ظهر الشريف                             | T/16070/36            | 1.1568           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 38             | سوق العقبة | 8.228A                                     | R.3257/36             | 1.5262           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 39             | أولاد لوشح | بوالفراخ                                   | T/20590/36            | 1.5520           | 20 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل لوشح                |
| 40             | العرائش    | 182 رقعة                                   | T/15083/36            | 1.9043           | 27 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | السلطة الإدارية الكائنة بالعرائش |
| 41             | ريصانة     | ملك 1402 حيه حشري                          | T/15586/36 (P1)       | 11.1913          | 25 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة ريصانة                     |
| 42             | بني كرفط   | الغزيرة                                    | T/15945/36            | 2.1984           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 43             | السامل     | هوية العنابر                               | T/15110/36            | 2.2215           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 44             | سوق العقبة | 8.184 A,B                                  | R.3257/36             | 2.2545           | 19 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سوق العقبة                 |
| 45             | السامل     | الصنوبر                                    | T/15557/36            | 2.7284           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 46             | بني كرفط   | العنابرية                                  | T/16158/36            | 3.2577           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 47             | السامل     | الربح                                      | T/13031/36            | 3.3825           | 13 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل                     |
| 48             | قصر الجير  | ملك الدولة رقم 5                           | R.12716/G (P3)        | 35.5116          | 10 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة سدي سلامة                  |
| 49             | أولاد لوشح | فدان الماري بال بلاد أولاد موسى            | T/18899/36 T/13663/36 | 4.0900           | 20 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة السائل لوشح                |
| 50             | بني كرفط   | واحة الشبيب                                | T/20680/36            | 5.1110           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 51             | بني كرفط   | ظهر البطوي                                 | T/15946/36            | 5.4773           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 52             | بني كرفط   | بر جردان                                   | T/40643/36            | 5.9383           | 17 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة بني كرفط                   |
| 53             | ريصانة     | حقل الطويل مرجع الشبيب حقل الطويل بالمريوج | T/15586/36 (P2)       | 6.1095           | 25 نوفمبر على الساعة 11.00 صباحا | فائدة ريصانة                     |

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Azilal  
Cercle de Bzou  
Caidat de Fom-jemaa  
Commune de Tabia

Avis d'Appel d'Offres Ouvert n° : 2/2025/C.Tabia

Le Mercredi 20 novembre 2024 à 11 h du matin il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de Tabia à Tisilte à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour : - l'affermage du souk hebdomadaires : sebt Tisilte et Kmiss Tabia pour une période de 12 Mois allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état via l'adresse électronique suivante : <http://www.Marchespublics.gov.ma>

- Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille dirhams (7 000,00 dirhams)
- l'estimation des couts des prestations est fixée à la somme de : trente-huit mille dirhams (38 000,00 dirhams)
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28-29-30 -31-32du Décret n° : 02-22-431 du 8 Mars 2023 relatives aux marchés publics.
- \* Les Concurrents doivent : envoyer leurs plis via le portail national des marchés publics .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.

N° 7861/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
COMMUNE DE TABIA

**Avis d'appel d'offres ouvert simplifié n° : 04 / CT TB /2025**

Le 18/11/2025 il sera procédé à 12 heures de matin, au siège de la commune Territoriale de TABIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:

Objet de marché : Travaux d'aménagement pistes menant vers les douars (AGMROULIFRED, AKNCHISCHENE) à la commune de TABIA, province AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Administratif (Bureau technique) de la Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6000,00 dhs (SIX mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

363037,00dirhams (TROIS cent soixante trois mille et trente sept dirhams) T.T.C

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis Au Bureau technique de la commune de TABIA .
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation .

N° 7863/PA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ  
ⵎⵓⵏⵉⵙⵜⵉ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ  
ⵏ ⵓⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ  
ⵏ ⵓⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ



المملكة المغربية  
وزارة الشباب  
والثقافة والتواصل  
مديرية الشباب

Royaume Du Maroc  
Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - département de la jeunesse

DIRECTION PROVINCIALE IFRANE

**AVIS REPORT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 5/2025**

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert simplifié sur offre de prix n°05/2025, Qui a pour objet : Achat de matériel de cuisine et de cantine pour les camps de vacances relevant de la direction provinciale du département de la jeunesse IFRANE et qui a paru aux journaux libération

le 01-02/11/2025 sous n° 10650 sera le :

- 19/11/2025 à 10h00 au lieu du 13/11/2025 à 10h00 -

Les catalogues DE TOUS LES ARTICLES du bordereau des prix sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante du 19/11/2025 à 10H, au président de la commission d'appel d'offres. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention \*catalogues\*

- Les catalogues déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.
- Le retrait des catalogues fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7866/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Azilal  
Cercle de Bzou  
Caidat de Fom-jemaa  
Commune de Tabia

Avis d'Appel d'Offres Ouvert n° : 3/2025/C.Tabia

Le Mercredi 20 novembre 2025 à 11 h du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de Tabia à Tisilte à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour : - l'affermage des abattoirs - quotidien et hebdomadaires pour une période de 12 Mois allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état via l'adresse électronique suivante : <http://www.Marchespublics.gov.ma>

- Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille cinq cents dirhams (3500,00 dirhams)
- l'estimation des couts des prestations est fixée à la somme de : sept mille dirhams (7 000,00 dirhams)
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28-29-30 -31-32du Décret n° : 02-22-431 du 8 Mars 2023 relatives aux marchés publics.

- \* Les Concurrents doivent : envoyer leurs plis via le portail national des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.

N° 7862/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم العيون  
جامعة العيون  
مديرية للمصالح  
قسم الشؤون الإدارية والتعاونية  
مصلحة الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة

مختلف الدرجات بالأسلاك الإدارية والتقنية

المرتبة في سلالهم الأجور 6 – 8 – 10 – 11 والدرجة الممتازة.

بجامعة العيون

بني رئيس جامعة العيون إلى علم عموم الموظفين التابعين للجامعة أنه سيتم تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لمختلف الدرجات والأصناف المتعلقة بالأسلاك الإدارية والتقنية بمقر الجامعة برسم سنة 2025 وذلك يوم 7 دجنبر 2025.

ويشترط للمشاركة في هذه الامتحانات أن يكون الموظف متوفرا على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في الدرجة الملتحق إليها إلى غاية 7 دجنبر 2025، وتشتمل مواد الامتحانات على اختبارات كتابية وشفوية وذلك لولوج الدرجات التالية:

وذلك وفق الجدول التالي:

| الإطار الحالي           | الدرجة الملتحق بها         | عدد المقاصب المتبقي بها | الترتيب    | المكان                 |
|-------------------------|----------------------------|-------------------------|------------|------------------------|
| طبيب من الدرجة الممتازة | طبيب من الدرجة الإستثنائية | 1                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |
| تقني درجة 2             | تقني درجة 1                | 2                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |
| تقني درجة 3             | تقني درجة 2                | 1                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |
| محرر الدرجة 3           | محرر الدرجة 2              | 1                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |
| مساعد تقني درجة 1       | مساعد تقني الدرجة الممتازة | 1                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |
| مساعد تقني درجة 2       | مساعد تقني درجة 1          | 6                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |
| مساعد إداري درجة 2      | مساعد إداري درجة 1         | 1                       | 2025/12/07 | ثكنة الباسين التأهيلية |

ملحظة: تودع طلبات الترشيح بمقر الجامعة (مصلحة الموارد البشرية) وأخر أجل لقبولها هو 2025/11/28.

N° 7864/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Pré-scolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

Au rabais ou majoration N° : 84/INV/2025  
(Séance publique)

Le 28/11/2025 à 11H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais ou majoration » ayant pour objet : Travaux de construction des salles de classe aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :

- Lot N°01 : Travaux de construction de douze (12) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégiale relevant de la direction provinciale de Marrakech.
- Lot N°02 : Travaux de construction de six (06) salles de classe aux établissements scolaires primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

| Lot N° | Cautionnement provisoire en dhs |                               | Estimations de la prestation en dhs TTC |                                                                             |
|--------|---------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
|        | En chiffre                      | En lettre                     | En chiffre                              | En lettre                                                                   |
| 01     | 51 000,00                       | Cinquante-et-un mille dirhams | 2 590 170,00                            | Deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-dix dirhams.   |
| 02     | 26 000,00                       | Vingt-six mille dirhams       | 1 342 644,00                            | Un million trois cent quarante-deux mille six cent quarante-quatre dirhams. |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7865/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DU  
PRÉSCOLAIRE ET DU  
SPORTACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'AZILAL  
AVIS D'APPELS D'OFFRES  
OUVERTS N°

01/2025/BG/AZILAL

Le Vendredi 28 Novembre 2025 à 10H00, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Azilal, sis à BV HASSAN II, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert relatif aux :

Objet : Travaux d'exécution De Dix (10) Terrains De Proximité En Gazon Synthétique Aux Communes Relevant De La Province D'Azilal En six (06) Lots :

Lot N° 01 : CENTRE ISOLU-  
LANE A AIT OUMDISS,  
ET TARGA NAIT ALLA A  
SIDI YAKOUB.

Lot N° 02 : DRAA A TIDILI  
FETOUBA, ET AGADIR  
BOUACHIBA A ANZOU.

Lot N° 03 : QUARTIER AGA-  
NANE A DEMNAT, ET  
MSIBOUNE ALMSSA A  
TIENI.

Lot N° 04 : TASSKA DOUAR  
TIGHIDINE A OUAOUA,  
ET TIOUGALINE DOUAR  
TINFIDINE A AIT MAJEN.

Lot N° 05 : TAOURIRTE  
BELKHAMISSE AU CENTRE  
AIT TAMILIL.

Lot N° 06 : CENTRE AIT  
BOUALL.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à :

Lot N° 01 : 18 000,00 dix-huit  
mille dirhams.

Lot N° 02 : 18 000,00 dix-huit  
mille dirhams.

Lot N° 03 : 18 000,00 dix-huit  
mille dirhams.

Lot N° 04 : 18 000,00 dix-huit  
mille dirhams.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique au le portail des  
marchés publics accessible à  
l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 05 du règlement  
de consultation.

N° 7867/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DU  
PRÉSCOLAIRE ET DU  
SPORTACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'AZILAL  
AVIS D'APPELS D'OFFRES  
OUVERTS N°

02/2025/BG/AZILAL

Le Vendredi 28 Novembre 2025 à 11H00, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Azilal, sis à BV HASSAN II, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert relatif aux :

Travaux d'exécution d'un  
terrain de proximité en  
gazon synthétique à la com-  
mune de TABANTE, pro-  
vince d'Azilal en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à : 25 000,00Vingt-  
Cinq Mille Dirhams.

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 2 537 208,00  
Deux Millions Cinq Cent  
Trente Sept Mille Deux Cent  
Huit Dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent  
être conformes aux disposi-  
tions des articles 30 à 34 et  
135 du décret n° 2-22-431 du  
15 chaabane 1444 (8 mars  
2023) relatif aux marchés pu-  
blics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique au le portail des  
marchés publics accessible à  
l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 05 du règlement  
de consultation.

N° 7868/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION  
SOUSS-MASSA  
PRÉFECTURE D'AGADIR  
IDA-OUTANANE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIÉ

N° 37/BG/2025

Jeudi 20 Novembre 2025 à 10  
heures, il sera procédé, dans  
la salle de réunion de la pré-  
fecture d'Agadir Ida-Outa-  
nane sis à Avenue du  
Général Kettani - Quartier  
Administratif, Agadir à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert sim-  
plifié pour : Achat de ma-  
tériel informatique pour les  
besoins des postes de com-  
mandements : District Ur-  
bain Agadir Centre, District  
Urbain Port, 3ème, 4ème,  
5ème, 6ème, et 13ème An-  
nexe Administrative rele-

vant de la préfecture d'Agadir  
Ida Outanane-Région  
Souss Massa.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail marocain des  
marchés publics accessible à  
l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

- L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : SIX CENT  
CINQUANTE ET UN  
MILLE DIRHAMS (651  
000,00 DHS) TOUTES  
TAXES COMPRIS.

- Le Montant du cautionne-  
ment provisoire est de : DIX  
MILLE (10 000,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent  
être conformes aux disposi-  
tions des articles 30, 34 et  
135du décret relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics acces-  
sible à l'adresse :  
<http://www.marchespublics.gov.ma/> et ce confor-  
mément à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du bud-  
get n°1692 - 23 du 23 juin  
2023 relatif à la dématériali-  
sation des procédures, des  
documents et des pièces re-  
latifs aux marchés publics.

Les prospectus exigés par le  
dossier d'appel d'offres doi-  
vent être déposés au service  
des marchés de la préfecture  
d'Agadir Ida-Outanane sis à  
Avenue Général Kettani -  
Cité administrative Agadir,  
au plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ou-  
verture des plis ou remis séance  
tenante au président de la  
commission d'ouverture des  
plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par les articles 09 et 10 du ré-  
glement de consultation.

N° 7869/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION  
SOUSS-MASSA  
PRÉFECTURE D'AGADIR  
IDA-OUTANANE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIÉ

N° 42/BG/2025

Vendredi 21 Novembre 2025  
à 10 heures, il sera procédé,  
dans la salle de réunion de la  
préfecture d'Agadir Ida-Outa-  
nane sis à Avenue du Gé-  
néral Kettani - Quartier  
Administratif, Agadir à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert sim-  
plifié pour : Achat de ma-  
tériel informatique pour les  
besoins des postes de com-  
mandements : District Ur-  
bain Bensergao, District  
Urbain Tikiouine, Caidat  
Drarga, Caidat Amskroud,  
9ème, 10ème et 11ème An-  
nexe Administrative relevant  
de la préfecture d'Agadir Ida  
Outanane-Région Souss Massa.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail marocain des  
marchés publics accessible à  
l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>.

- L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : SEPT CENT  
TRENTA CINQ MILLE DIR-  
HAMS (735 000,00 DHS)

- Le Montant du cautionne-  
ment provisoire est de :  
ONZE MILLE (11 000,00) Di-  
rhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent  
être conformes aux disposi-  
tions des articles 30, 34 et  
135du décret relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics acces-  
sible à l'adresse :  
<http://www.marchespublics.gov.ma/> et ce confor-  
mément à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du bud-  
get n°1692 - 23 du 23 juin  
2023 relatif à la dématériali-  
sation des procédures, des  
documents et des pièces re-  
latifs aux marchés publics.

Les prospectus exigés par le  
dossier d'appel d'offres doi-  
vent être déposés au service  
des marchés de la préfecture  
d'Agadir Ida-Outanane sis à  
Avenue Général Kettani -  
Cité administrative Agadir,  
au plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ou-  
verture des plis ou remis séance  
tenante au président de la  
commission d'ouverture des  
plis.

TOUTES TAXES COM-  
PRIS.

- Le Montant du cautionne-  
ment provisoire est de :  
ONZE MILLE (11 000,00) Di-  
rhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent  
être conformes aux disposi-  
tions des articles 30, 34 et  
135du décret relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics acces-  
sible à l'adresse :  
<http://www.marchespublics.gov.ma/> et ce confor-  
mément à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du bud-  
get n°1692 - 23 du 23 juin  
2023 relatif à la dématériali-  
sation des procédures, des  
documents et des pièces re-  
latifs aux marchés publics.

Les prospectus exigés par le  
dossier d'appel d'offres doi-  
vent être déposés au service  
des marchés de la préfecture  
d'Agadir Ida-Outanane sis à  
Avenue Général Kettani -  
Cité administrative Agadir,  
au plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ou-  
verture des plis ou remis séance  
tenante au président de la  
commission d'ouverture des  
plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par les articles 09 et 10 du ré-  
glement de consultation.

N° 7870/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Santé et de  
la Protection Sociale

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat organise un Concours pour le  
recrutement de deux (02) Maîtres de conférences en Médecine, Session du 05 Décembre  
2025 dans les spécialités suivantes :

Service des Affaires Administratives

Région de CASA-SETTAT  
Délégation Provinciale de  
NOUACEUR  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 10/2025

(Séance publique)

Le 27/11/2025 à 11 Heures,  
il sera procédé, dans la salle  
de réunion de la délégation  
« sis au siège de la délégation  
du ministère de la santé et la  
protection sociale à la  
province NOUACEUR

Lotissement DIAR ESSAFA  
BOUSKOURA (Côté du  
Collège AHMED LHIBA), à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert  
national pour :

L'ACQUISITION,  
L'INSTALLATION ET LA  
MISE EN MARCHÉ D'UN  
ASCENSEUR AU NIVEAU  
DU CENTRE DIAGNOSTIC  
DU CENTRE  
HOSPITALIER PRINCE  
HERITIER MOULAY EL  
HASSAN RELEVANT DE LA  
PROVINCE

NOUACEUR (lot unique).  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail marocain des  
marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
comme suit : 480000,00dhs  
(Quatre cent Quarante-vingt  
mille dirhams T.T.C.)

Le cautionnement provisoire  
qui doit être constitué et  
déposé par voie  
électronique, est fixé à la  
somme de : 7000,00dhs  
(Sept mille dirhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents

doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32, 33 et 34 du décret n° 2-22-  
431 du 15 Chaabane 1444  
(8/03/2023) relatif aux  
marchés publics

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

a conformément à l'Arrêté  
du Ministre Délégué auprès  
de la Ministre de l'Economie  
et des Finances, chargé du  
Budget n°1692-23 du 4 hja  
1444 (23 juin 2023) relatif à la  
dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

La documentation technique  
exigée par le dossier d'appel  
d'offres est celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

Soit déposées contre  
récépissé dans le bureau des  
marchés de la délégation sis  
au siège de la délégation de  
la santé et la protection  
sociale à la province  
NOUACEUR Lotissement  
DIAR ESSAFA

BOUSKOURA (Côté du  
Collège AHMED LHIBA)  
avant 16 Heures 30 Mn du  
26/11/2025

Soit remis séance tenante au  
président de la commission  
d'ouverture des plis ;  
Les dossiers d'appel d'offres  
et les documents techniques  
soumis, envoyés ou remis  
après la date limite spécifiés  
ne seront pas acceptés.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation

N° 7871/PA

ROYAUME DU MAROC  
Université Mohammed V - RABAT  
Faculté de Médecine et de Pharmacie

Service des Affaires Administratives

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE DEUX (02) MAITRES DE CONFERENCES

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat organise un Concours pour le  
recrutement de deux (02) Maîtres de conférences en Médecine, Session du 05 Décembre  
2025 dans les spécialités suivantes :

## POSTES CIVILS

## Sciences Cliniques

## Spécialités de Médecine et Spécialités Médicales:

| Spécialité | Nombre de postes |
|------------|------------------|
| PEDIATRIE  | 01               |

## Anatomie, Chirurgies et Spécialités Chirurgicales:

| Spécialité              | Nombre de postes |
|-------------------------|------------------|
| GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE | 01               |

Les demandes de participation doivent parvenir à la Faculté avant le 25 Novembre 2025.

Les conditions de participation ainsi que les modalités du déroulement des épreuves sont  
affichées sur le Portail de l'Emploi Public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site de la

Faculté : [fmp.um5.ac.ma](mailto:fmp.um5.ac.ma).



Adresse : Avenue Mohammed Belarbi EL ALAOUI - BP 6203 Rabat - Maroc - Tél : 05 37 77 35 60 Fax : 05 37 77 37 01  
Web : [fmp.um5.ac.ma](http://fmp.um5.ac.ma) email : [fmp@um5.ac.ma](mailto:fmp@um5.ac.ma)

N° 365/PC

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Équipement  
et de l'Eau

Direction Provinciale de  
Casablanca

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

NATIONAL N° 13/2025

Le 02/12/2025 à 10 Heures,

il sera procédé dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement, du Transport

, et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual

Derb Ghallef Casablanca

20102 BP 1774 à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur

offres de prix n° 13/2025

du 02/12/2025 pour :

Travaux de rénovation et de

mise en service des équipements des systèmes optiques, de contrôle et de

télégestion des phares de signalisation maritime d'El-hank et d'Oukacha de

Casablanca

-Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des

prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : 3 286 800,00

TTC (Trois millions deux

cent quatre-vingt-six mille

huit cents dirhams toutes

taxes comprises).

Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de :

Cinquante mille dirhams

(50 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents

doivent être conformes aux

dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux

marchés publics.

Les concurrents doivent déposer

leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des

lieux le 26/11/2025 à 10

heures.

Le lieu de rencontre est la

DPETL de Casablanca.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 10 du Règlement

de Consultation.

N° 7872/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'EL JADIDA

SECRETARIAT GENERAL

D.A.A./S.B.M

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

NATIONAL

N°67/2025/INDH.

Le 27 Novembre 2025 à

10h00 Il sera procédé, dans

les bureaux de Monsieur le

Gouverneur de la Province

d'El Jadida dans la

salle des réunions au siège

de la Province El Jadida à

l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres ouvert

national sur offres des prix

N°67/2025/INDH du 27

Novembre 2025 Pour: TRA-

VAUX DE CONSTRUCTION

EN BICOUCHE DE

LA PISTE RELIANT LA

RP3429, LA ROUTE GOU-

DROUNEE ET LA RN1

PASSANT PAR DOUARS

OULAD RAFAA, LAKRI-

RATE ET LAWRARDA A

LA COMMUNE TERRITO-

RIALE SIDI SMAÏL - PRO-

VINCE D'EL JADIDA (11

195 ML).

Le dossier d'Appel d'offres

doit être téléchargé à

partir du portail des

marchés publics accessible à

l'adresse : www.marchés-

publics.gov.ma.

L'estimation des couts de

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de 9 748 146,00

Dhs (Neuf millions sept

cent quarante-huit mille

cent quarante-six dirhams

TTC).

La caution provisoires est

fixé à la somme de : Cent

quatre-vingt-quatorze mille

dirhams (194.000,00 dh).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents

doivent être conformes aux

dispositions des articles 30-

32-34 du décret relatif aux

marchés publics.

Les concurrents doivent déposer

leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.

ma

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 04 du règlement

de consultation.

N° 7873/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'EAU

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

INTERNATIONAL N°

59/2025/DGM

Le 28/11/2025 à 10h00 il

sera procédé, dans les bureaux

des marchés et gestion

comptables de la

Direction Générale de la

Météorologie, en face de la

préfecture Hay Hassani

Boite Postale 8106 à Casa-

blanca à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres

ouvert international sur offres

de prix n° 59/2025/DGM

du 28/11/2025 pour Four-

niture et Installation de

serveur dédié à l'Intelligence

Artificielle pour la Direction

Générale de la Météorologie

(Préfecture d'Arrondissements

Hay Hassani)

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à

partir du portail des

marchés publics accessible à

l'adresse: www.marchespublics.gov.

ma.

- L'estimation des coûts

d'acquisition établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : un million

deux cents douze mille di-

rhams TTC (1.212.000, 00

DH TTC)

-Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de :

quinze mille dirhams (15

000,00 dhs) .

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents

doivent être conformes aux

dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux

marchés publics.

Les concurrents doivent déposer

leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.

ma.

Les pièces justificatives à

fournir, sont celles prévues

par l'article n°12 du règle-

ment de consultation.

N° 7874/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'ÉQUIPEMENT

ET DE L'EAU

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

SIMPLIFIÉ

N° 69/2025/DGM

Le présent Appel d'Offre

est réservé aux très petites

Entreprises, petites et

Moyennes Entreprises

Nationales, jeunes

entreprises innovantes,

Coopératives et union de

coopératives et aux auto

entrepreneurs

Le 17/11/2025 à 10h, il sera

procédé, dans les bureaux

des marchés et gestion

comptables de la Direction

Générale de la Météorologie,

en face de la préfecture

Hay Hassani Boite Postale

8106 à Casablanca à l'ou-

verture des plis relatifs à

l'appel d'offres ouvert

simplifié sur offres de prix

N° 69/2025/DGM du

17/11/2025, pour PRESTA-

TIONS D'HEBERGEMENT

ET RESTAURATION AU

PROFIT DES PARTICI-

PANTS AUX REUNIONS

ET REVUE DE DIREC-

TION REGIONALE (RDR)

DES RESPONSABLES DE

LA DIRECTION

REGIOANLE DE LA METEO-

ROLOGIE CENTRE EST

(DRMCE), PROVINCE DE

BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir

du portail des marchés

publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.

ma.

-L'estimation des coûts des

prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : Soixante-six

mille dirhams TTC (66

000,00 dhs TTC)

-Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de :

mille deux cent dhs

(1200,00 dhs)

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents

doivent être conformes aux

dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux

marchés publics.

Les concurrents doivent déposer

leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.

ma.

Les pièces justificatives à

fournir, sont celles prévues

par l'article n° 9 du règle-

ment de consultation.

N° 7875/PA

Royaume du Maroc

Ministère de la Jeunesse,

de la Culture

et de la Communication

Département

de la Jeunesse

AVIS DE LA

CONSULTATION

ARCHITECTURALE

OUVERTE N°04/2025

Le 27 Novembre 2025, à

10H30mn, Il sera procédé,

dans la salle de réunion

principale du Département

de la Jeunesse, sis 51 Avenue



# Sport

## Défaite d'entrée de l'EN U17 au Mondial

Nabil Baha : *L'équipe est déterminée à montrer un autre visage contre le Portugal*



La sélection marocaine des moins de 17 ans de football s'est inclinée face à son homologue japonaise par 2 buts à 0, lundi à Aspire Zone à Doha, lors de la 1ère journée (groupe B) du Mondial de la catégorie qui se tient jusqu'au 27 novembre au Qatar.

Les deux buts de la rencontre ont été marqués par Taiga Seguchi (57e) et Daigo Hirashima (90e+8).

L'autre match de ce groupe s'est

terminé sur un carton du Portugal vainqueur de la Nouvelle-Calédonie par 6 à 1.

Lors de la 2<sup>e</sup> journée, prévue jeudi prochain au stade n° 8 de l'Aspire Zone (13h30), le Maroc affrontera le Portugal, avant de croiser le fer avec la Nouvelle-Calédonie le 9 courant (14h30) dans le cadre de la 3<sup>e</sup> et dernière journée.

A l'issue du match Maroc-Japon, le sélectionneur national des U17, Nabil Baha, a affirmé que le Onze

national est déterminé à montrer un tout autre visage lors de son deuxième match du Mondial de la catégorie face au Portugal.

« Nous allons tirer les leçons qui s'imposent de la rencontre face au Japon afin de montrer un autre visage lors de notre prochain match », a déclaré Baha à la presse.

« Nous avons encore deux matchs à disputer, qui seront désormais les plus importants pour nous », a-t-il ajouté, soulignant qu'il est nécessaire « d'analyser ce qui n'a pas fonctionné contre le Japon, de corriger les erreurs et, surtout, de parler avec les joueurs pour qu'ils gardent un état d'esprit positif ».

« Nous savions que nous allions affronter trois rencontres difficiles dans cette compétition, car nous avons hérité d'un groupe relevé », a reconnu le technicien national, avant de rappeler que « ces joueurs nous ont déjà rendus fiers et ont montré de très belles choses ».

« Notre mission est désormais de bien préparer le match contre le Portugal et d'aller chercher la victoire », a-t-il insisté, précisant que « l'objectif reste de passer le premier tour ».

Doha : Mohammed Benmassaoud (MAP)

## Sannadi opéré avec succès du genou droit

L'attaquant marocain de l'Athletic Bilbao, Maroan Sannadi, a été opéré avec succès lundi d'une atteinte méniscale au genou droit, a annoncé le club basque.

L'intervention, réalisée à l'hôpital Vithas San José de Vitoria-Gasteiz, a permis de traiter une lésion dont souffrait le joueur depuis le début de la saison et qui l'avait contraint à déclarer forfait pour le derby basque face à la Real Sociedad, disputé samedi dernier.

Le club a précisé que Sannadi devrait obtenir son autorisation de sortie hospitalière mardi, avant de débiter sa rééducation au centre d'entraînement de Lezama, sans toutefois fixer de date pour son retour à la compétition.

L'Athletic devra se passer de son attaquant marocain lors du déplacement de mercredi à Newcastle, pour le compte de la 4<sup>e</sup> journée de la phase de groupes de la Ligue des champions.

Outre Sannadi, l'entraîneur Ernesto Valverde devra également composer avec les absences d'Iñaki Williams et d'Iñigo Lekue, tous deux blessés, ainsi que celles de Beñat Prados et Unai Egiluz, en convalescence, et de Yeray Álvarez, suspendu par l'UEFA jusqu'en avril pour un cas de dopage.



## Futsal féminin

### Double confrontation amicale Espagne-Maroc

La sélection nationale féminine de futsal disputera deux matchs amicaux face à son homologue espagnole, les 11 et 12 novembre, au pavillon Javier Lozano de Tolède, dans le centre de l'Espagne.

Ces rencontres, programmées respectivement à 18h00 et 19h00, s'inscrivent dans le cadre de la préparation des deux sélections à la Coupe du monde féminine de futsal, précise la Fédération espagnole de football dans un communiqué.

Sous la direction du sélectionneur national Adil Sayeh, les Lionnes de l'Atlas ont validé avec brio leur qualification pour la première édition du Mondial féminin de futsal, qui se tiendra du 21 novembre au 7 décembre aux Philippines, où elles représenteront le continent africain aux côtés de la Tanzanie.

Cette qualification historique vient couronner une année remarquable pour la sélection marocaine, qui a enregistré la meilleure progression au classement mondial féminin de la FIFA, gagnant 16 places pour occuper désormais la 31<sup>e</sup> position avec un total de 963,37 points.

De son côté, l'équipe espagnole, dirigée par Claudia Pons, peaufine également sa préparation en vue du rendez-vous mondial et entend tirer profit de ces confrontations pour ajuster ses choix tactiques avant le départ pour l'Asie.

Cette double confrontation hispano-marocaine constitue une étape importante pour la sélection nationale féminine de futsal, qui y voit une occasion de mesurer ses progrès face à un adversaire de référence sur la scène internationale.

## Tirage au sort de la phase de poules de la Ligue des champions et de la Coupe de la CAF

## Jouable pour les clubs marocains



Le tirage au sort de la phase de groupes de la Ligue des champions d'Afrique 2025/2026 a eu lieu, lundi, dans les studios du partenaire télévisuel de la Confédération africaine de football (CAF), SuperSport, à Johannesburg.

Ce tirage au sort, animé par les stars du football africain Alexander Song et Christopher Katongo, a placé la Renaissance Sportive de Berkane dans le groupe A, aux côtés des Égyptiens de Pyramids FC, des

Nigériens de Rivers United et des Zambiens de Power Dynamos FC.

Le club AS FAR sera, quant à lui, dans le groupe B, avec Al Ahly (Égypte), Young Africans (Tanzanie) et JS Kabylie (Algérie).

Le groupe C comprend Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), Al Hilal FC (Soudan), MC Alger (Algérie) et FC Saint-Eloi Lupopo (République démocratique du Congo).

Le groupe D est composé de l'Espé-

rance sportive de Tunis (Tunisie), Simba SC (Tanzanie), Atlético Petróleos de Luanda (Angola) et Stade Malien (Mali).

Plus tôt dans la journée, la CAF avait dévoilé la nouvelle identité visuelle de ses compétitions continentales de clubs, à savoir la Ligue des champions d'Afrique TotalEnergies et la Coupe de la Confédération africaine TotalEnergies.

Par ailleurs, le tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération CAF 2025/26 s'est déroulé également lundi.

Ce tirage au sort a placé l'Olympique Club de Safi dans le groupe A, aux côtés de FC San Pedro (Côte d'Ivoire), Djoliba AC (Mali) et l'USM Alger (Algérie).

De son côté, le Wydad de Casablanca, de retour sur la scène continentale, évoluera dans le groupe B, en compagnie de AS Maniema Union (RDC), Azam FC (Tanzanie) et Nairobi United FC (Kenya).

Le groupe C comprend le CR Belouizdad (Algérie), Stellenbosch FC (Afrique du Sud), AS Otoho (Congo) et Singida Black Stars (Tanzanie).

Enfin, le groupe D est composé de Zamalek SC et Al-Masry SC (Égypte), Kaizer Chiefs (Afrique du Sud) et Zesco United (Zambie).

## Appel à interdire le mercure dans les amalgames dentaires dès 2030

De nombreux pays, dont les États-Unis, ont appelé lundi à interdire l'utilisation du mercure dans les amalgames dentaires dès 2030, apportant ainsi leur soutien à une proposition des pays africains.

La sixième réunion de la conférence des parties à la Convention de Minamata sur le mercure (COP-6), qui se tient cette semaine à Genève, examinera également comment mieux lutter contre les cosmétiques éclaircissants qui contiennent ce produit jugé hautement toxique par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"Il est inexcusable que les gouvernements du monde entier autorisent encore les composés à base de mercure dans les soins de santé alors qu'il existe des alternatives sûres", a déclaré le ministre américain de la Santé Robert Kennedy Jr., dans un message vidéo, lors de la réunion.

"Pourquoi avons-nous une double norme pour le mercure? Pourquoi le qualifions-nous de dangereux dans les batteries, les

médicaments en vente libre et le maquillage, mais acceptable dans les vaccins et les amalgames dentaires", a-t-il ajouté.

L'Union européenne a banni ces "plombages" au mercure depuis janvier. Mais globalement, il n'y a que 43 pays qui les ont interdits, selon l'ONG European Network for Environmental Medicine.

Adoptée en 2013, la Convention de Minamata prévoit que les pays signataires prennent des mesures d'élimination progressive de l'utilisation des amalgames dentaires au mercure.

Mais les pays africains souhaitent qu'ils soient soumis à une interdiction de production, d'importation et d'exportation dès 2030, et ont déposé un projet d'amendement de la Convention.

Peu de pays ont fait part de leur opposition à la proposition africaine, dont le Royaume-Uni, l'Iran et l'Inde.

"La date proposée pour l'élimination progressive en 2030 est trop proche", a notamment protesté la représentante britannique, souli-



gnant la nécessité de prendre en compte d'autres facteurs dont le coût et la durabilité des alternatives aux amalgames dentaires au mercure.

Les discussions vont se poursuivre à huis clos, avec pour objectif de parvenir à un accord jeudi ou vendredi.

Les pays vont aussi débattre cette semaine, à la demande des pays africains, des produits cosmétiques éclaircissants au mercure.

"La convention interdit déjà l'utilisation du mercure dans les cosmétiques" mais les ventes "ont explosé dans le monde, en particulier en ligne", a expliqué la secré-

taire exécutive de la Convention, Monika Stankiewicz, aux journalistes.

Lorsqu'il est ajouté aux cosmétiques, le mercure éclaircit la peau en supprimant la production de mélanine. Mais ce processus n'est pas permanent et est "dangereux pour la santé", a-t-elle averti.

Selon une étude publiée lundi par le Zero Mercury Working Group, une coalition de plus de 110 ONG dans 55 pays, environ 66 millions de pots de crème éclaircissante au mercure sont produits chaque année.

Les tests effectués par ce réseau d'ONG sur des crèmes indiquent par ailleurs que la Thaïlande, la Chine et le Pakistan sont ensemble responsables de plus de la moitié de la production mondiale.

Les pays vont discuter cette semaine de nombreux autres sujets, dont l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or ainsi que d'une éventuelle interdiction de l'utilisation du mercure pour la production de chlorure de vinyle, élément de base du plastique PVC.

## Recette

### Feuilletés aux crevettes et fromage frais



#### Ingrédients:

12 mini feuilletés vol-au-vent ou 6 grands  
250 300 g de crevettes décortiquées  
2 gousses dail  
1 cuillère soupe de Parmesan râpé (facultatif)  
1 cuillère soupe de persil ciselé  
150 g de fromage frais nature ou ail et fines herbes type Paysan Breton  
1 2 cuillères soupe de crème fraîche  
1 cuillère soupe de ciboulette ciselée  
1 cuillère th d'ail sché (facultatif)  
Poivre  
Sel  
2 cuillères soupe de beurre

#### Préparation :

- Dans une poêle, faire chauffer le beurre puis ajouter l'ail râpé, laisser cuire légèrement puis ajouter les crevettes décortiquées. Laisser cuire quelques minutes des deux côtés puis saler, poivrer et ajouter le persil ciselé et réserver dans

un bol.

- Dans un saladier, mélanger le fromage frais, le parmesan, la crème fraîche, les crevettes décortiquées en petits morceaux (laisser quelques unes pour la décoration) ainsi que la ciboulette ciselée finement et l'ail sché. Assaisonner de poivre du moulin idéalement et d'un tout petit peu de sel car les crevettes et le fromage frais sont déjà salés.

- Préchauffer le four 180°C. Déposer les feuilletés dans un plat allant au four. Enfourner pour 10 minutes environ pour les réchauffer.

- Laisser tiédir puis garnir avec la farce fromage frais-crevettes. Poursuivre la même opération jusqu'à épuisement des ingrédients. Garnir les vols au vent avec une ou deux crevettes. Servir les feuilletés au fromage frais et aux crevettes accompagnés d'une bonne salade ou d'un velouté !

## Découverte d'une molécule "prometteuse" pour réduire les effets secondaires de la chimiothérapie

Des chercheurs viennent de découvrir une molécule "prometteuse" dans la perspective de prévenir les "neuropathies périphériques" induites par la chimiothérapie, a annoncé le Centre français de la recherche scientifique (CNRS) qui a conduit cette étude.

"Dans l'espoir d'offrir une option thérapeutique aux patients et patientes concernés", l'équipe de recherche "a identifié une molécule capable de prévenir l'apparition de tels effets secondaires", indique le CNRS en présentation de cette découverte, publiée mercredi dans la revue spécialisée "Science Advances".

A ce jour "incurables", les neuropathies périphériques, précise-t-on, sont "des complications neurologiques fréquentes de la chimiothérapie, qui provoquent douleurs, picotements et brûlures persistantes au niveau des membres, parfois même après la fin du traitement".

La molécule identifiée "stimule la production d'un composé essentiel à la production d'énergie cellulaire, dont dépend la survie de toutes nos cellules, et favorise ainsi la résistance des cellules nerveuses aux agressions causées par les traitements de chimiothérapie - comme le paclitaxel", explique le centre

de recherche français.

Et d'ajouter que cette molécule, testée sur des cultures cellulaires humaines et des rongeurs, "a permis de limiter la dégradation des cellules nerveuses habituellement touchées dans les extrémités et ainsi de réduire les symptômes douloureux, sans pour autant altérer l'action antitumorale".

"À l'heure où les neuropathies liées à la chimiothérapie touchent 80 % des

patients, et persistent chez près d'un quart d'entre eux, voire obligent à diminuer le traitement anticancéreux, cette découverte suscite un réel espoir", se félicite le CNRS.

La molécule, conclut-il, fera d'ici quelques années l'objet d'un essai clinique, "première étape vers une possible application thérapeutique, une fois validées les étapes précliniques réglementaires".

